

# Les jeunes en situation NEEF au Québec

*Des forces vives pour la relance économique*



Un avis du Comité consultatif Jeunes — CPMT  
Juin 2021 | Adopté par les membres le 4 juin 2021







# Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>4</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>Membres du Comité d’orientation de l’avis :</b>	<b>7</b>
<b>Membres du Comité consultatif Jeunes</b>	<b>8</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>9</b>
<b>Rôle du Comité consultatif Jeunes de la CPMT</b>	<b>9</b>
<b>Mandat confié par le ministre</b>	<b>9</b>
<b>Réalisation du mandat</b>	<b>9</b>
<b>S’adapter au contexte de la crise sanitaire</b>	<b>10</b>
<b>LES JEUNES « NEEF » : QUI SONT-ILS ?</b>	<b>11</b>
<b>Des constats similaires au premier avis</b>	<b>11</b>
Un groupe très hétérogène	12
Des activités fortement liées au genre et au cycle de vie	12
Des effectifs qui fluctuent	14
Des profils qui persistent malgré tout	14
Des forces sur lesquelles miser	15
Une sous-scolarité relative	15
Une expérience de travail avérée	16
Des obstacles qu’il reste à lever	17
Les effets persistants de la précarité	17
Une santé plus fragile	18
Les répercussions de la crise sanitaire	19
<b>Maintien des trois axes d’interventions ciblés dans le premier avis</b>	<b>19</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>22</b>
<b>AXE 1 — ÉTABLIR DES PROFILS DE JEUNES VULNÉRABLES</b>	<b>22</b>
Développer des outils de mesure ciblés	22
Comprendre les obstacles causés par une moins bonne santé mentale	23
Agir sur les obstacles causés par une moins bonne santé mentale	23
Établir des passerelles avec le MSSS	24
Permettre l’embauche de ressources spécialisées	25
<b>AXE 2 — ANTICIPER POUR UN MAINTIEN DURABLE DES JEUNES EN EMPLOI</b>	<b>26</b>
La crise sanitaire a agi comme un révélateur des tendances de l’emploi des jeunes	26
Les leçons de la PCU	28
Apporter une réponse directe à la précarité financière	28
Une initiative qui suscite l’innovation	29
La PCUE ou le fait de cibler une catégorie spécifique de jeunes	29
Bonifier le support financier	30
Des programmes qui permettent de sortir de la précarité	30
Devenir un chercheur d’emploi, une situation qui doit être attractive	30
Pour une application équitable des programmes et mesures	31
Assurer un accès équitable aux allocations supplémentaires	31
Assurer un accès équitable aux mesures	31

Maintenir et diversifier les programmes visant les jeunes	33
<b>AXE 3 — FACILITER L'ACCÈS AUX ÉTUDES ET À LA FORMATION</b>	<b>34</b>
Pour des jeunes aux études ou en formation	34
Développer l'attractivité de la condition étudiante	35
Vers davantage de collaboration avec le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur	36
Reconnaître des parcours de retour aux études hors de l'école traditionnelle	37
Les milieux alternatifs de scolarisation	37
Des parcours qui ramènent l'école auprès des jeunes	39
<b>CONCLUSION</b>	<b>40</b>
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>41</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>43</b>



# REMERCIEMENTS

Rédaction :

Nicolas Bourgois, coordonnateur du Comité consultatif Jeunes (CCJ)

## *Membres du Comité d'orientation de l'avis :*

1. Éliane Racine, Force Jeunesse (FJ)
2. Marco St-Pierre, Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)
3. Élodie Boisseau, Réseau spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)
4. Mylène Mattei, AXTRA | Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA)
5. Rudy Humbert, Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
6. Rachel Guidet, Collectif autonome des carrefours jeunesse-emploi du Québec (CACJEQ)
7. Kyriam Lachapelle, École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ)
8. Laura Ciccarieli, Aile jeunesse du Chantier de l'Économie sociale (Aile jeunesse Ch.ÉS)
9. Joël Vaudeville, Aile jeunesse du Chantier de l'Économie sociale (Aile jeunesse Ch.ÉS) Philippe Margueron, Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
10. Rafaël Leblanc-Pageau, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
11. Claudie Lévesque, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
12. Rima Chaaban, Comité national des jeunes de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
13. Simon Lavigne, Comité des jeunes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
14. Rosalie Di Lollo, Centre Génération Emploi (CGE)
15. Mathieu Fraser, Secrétariat à la Jeunesse (SAJ)

## **Membres du Comité consultatif Jeunes**

### Membres votants :

- Aile jeunesse du Chantier de l'économie sociale
- AXTRA | Alliance des centres-conseils en emploi
- Centre Génération Emploi
- Citoyenneté Jeunesse
- Collectif autonome des carrefour jeunesse emploi du Québec
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec
- Comité des jeunes de la Centrale des syndicats du Québec
- Comité national des jeunes de la Confédération des syndicats nationaux
- Comité national des jeunes de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- École des Entrepreneurs du Québec
- Fédération étudiante collégiale du Québec
- Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire
- Force Jeunesse
- Place aux jeunes en région
- Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
- Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre
- Union étudiante du Québec

### Membres non-votants

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Secrétariat à la jeunesse

Cet avis a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail. Les prises de position et les recommandations énoncées dans ce document ne correspondent pas nécessairement à la politique officielle de la Commission des partenaires du marché du travail.



# PRÉAMBULE

## *Rôle du Comité consultatif Jeunes de la CPMT*

Le CCJ est financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Son action vise à renforcer les interventions d'Emploi-Québec ainsi que d'informer la CPMT et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) des diverses problématiques d'emploi vécues par les jeunes du Québec. Il est composé de 18 membres, dont 17 organismes jeunesse nationaux représentatifs et reconnus ayant comme mission commune la promotion et l'appui au développement des jeunes de 18 à 35 ans. De par son mandat, le CCJ a la responsabilité de définir les problématiques vécues par les jeunes dans leurs démarches d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. À cet effet, il participe et collabore à l'établissement des priorités d'actions ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des modes d'intervention utilisés par Emploi-Québec. Les avis et les recommandations du CCJ sont le fruit de la réflexion et de la concertation des nombreux regroupements qui le composent<sup>1</sup>.

## *Mandat confié par le ministre*

C'est dans le cadre de la *Grande corvée 2.0*, destinée à intégrer au marché du travail les travailleuses et travailleurs qui en sont éloignés, que le ministre a mandaté le CCJ afin qu'il dresse, avec le soutien de la CPMT, un portrait clair de la situation des jeunes. Celui-ci doit permettre de cerner les problématiques qui les retiennent loin du marché du travail et proposer des actions à mettre en œuvre pour favoriser leur insertion au marché du travail<sup>2</sup>. Ce portrait vise en priorité le cas des *jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation* (NEEF<sup>3</sup>) et propose des actions concrètes visant à mettre en mouvement cette partie de la jeunesse, considérant que les jeunes constituent 54 % de la main-d'œuvre nécessaire pour pourvoir aux 1,3 million d'emplois disponibles dans les 10 prochaines années<sup>4</sup>.

## *Réalisation du mandat*

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, le CCJ a entrepris de travailler dans un premier temps avec la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ) afin d'explorer les bases de données pertinentes de Statistique Canada et dresser ainsi un portrait statistique des jeunes en situation NEEF au Québec.

Dans un second temps, les membres du CCJ se sont réunis afin de prendre connaissance des données préliminaires et échanger sur les enjeux que soulève la réalité des jeunes en situation NEEF.

<sup>1</sup> Comité consultatif Jeunes. « À propos – Comité consultatif Jeunes ». <http://ccjeunes.org/a-propos/> (4 juillet 2019).

<sup>2</sup> MTESS, Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

« Tournée Du Québec En Action Pour La Main-d'œuvre - Le Ministre Jean Boulet amorce une première action d'importance pour intégrer les jeunes au marché du travail ». <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/tournee-du-quebec-en-action-pour-la-main-d-oeuvre-le-ministre-jean-boulet-amorce-une-premiere-action-d-importance-pour-integrer-les-jeunes-au-marche-du-travail-879176174.html> (16 septembre 2019).

<sup>3</sup> Nous utilisons un acronyme francisé.

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec. (2018). *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 : Le Québec à l'ère du plein emploi*. Québec.

Travaillant de manière agile, les membres du CCJ ont pu être en mesure d'établir 3 axes d'interventions prioritaires qui guident leurs recommandations. Au 1<sup>er</sup> mars 2020, le CCJ a déposé deux livrables qui répondent aux exigences du mandat :

- ❖ Le Portrait « *Les jeunes de 17 à 34 ans ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) au Québec. Dix stéréotypes à déconstruire* » (et désigné par la suite comme « le portrait »)<sup>5</sup>
- ❖ *L'avis sur les jeunes ni en emploi, ni aux études ni en formation au Québec* (et désigné par la suite comme le « premier avis »)

Les recommandations émises par le CCJ dans ce premier avis se fondaient alors sur les résultats préliminaires disponibles en date de janvier 2020 ainsi que sur l'expertise de ses membres. Néanmoins, les membres du CCJ jugent important de développer les axes d'interventions suggérés au sein de ce premier avis portant sur les jeunes en situation NEEF. Il est également nécessaire d'assurer un suivi entre les données préliminaires disponibles en janvier et celles qui sont finalement présentées dans le portrait. C'est pourquoi, dès que le portrait statistique a pu être déposé dans sa version finale auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les membres ont souhaité entamer aussi rapidement que possible la rédaction d'un second avis sur la question. Cette seconde publication du CCJ constitue la poursuite de ces efforts et de cette réflexion à laquelle le ministre a invité les membres du CCJ.

### ***S'adapter au contexte de la crise sanitaire***

Mais alors même que les membres prenaient connaissance du portrait, la pandémie de la COVID-19 a forcé le gouvernement du Québec à mettre l'économie « sur pause ». En quelques semaines, la crise sanitaire a forcé tous les acteurs du marché du travail à changer de paradigme et à s'adapter. Néanmoins, ce nouveau contexte ne génère pas de nouveautés à proprement parler, il agit plutôt sur des éléments qui préexistaient avant la crise. Des problèmes latents et bien connus se trouvent exacerbés par le contexte de crise.

Il nous apparaît alors que les constats du portrait voient leur pertinence renouvelée. Entre le moment où le portrait et le premier avis ont été déposés auprès du ministère et ce second avis, il est raisonnable d'estimer que le nombre de jeunes en situation NEEF a tout simplement explosé. Au regard de la situation des étudiants de tous niveaux et des élèves, mais également en raison des ravages causés par la pandémie dans plusieurs secteurs économiques où les jeunes sont très présents (tourisme, hôtellerie, restauration, commerce de détail, etc.), de nombreux jeunes se retrouvent par la force des choses à ne plus pouvoir occuper un emploi, à ne plus être aux études, et à ne pas pouvoir accéder à de la formation.

Reprenant les axes identifiés dans le premier avis, les membres du CCJ proposent aujourd'hui une série de 9 recommandations qui complètent les 3 précédentes. Aux trois axes qui structurent cet avis, nous invitons également à lire ces recommandations comme des réponses à deux enjeux transversaux que la crise sanitaire et économique est venue exacerber au cours des derniers mois. Ces deux enjeux sont la précarité des jeunes et les problématiques de santé mentale.

---

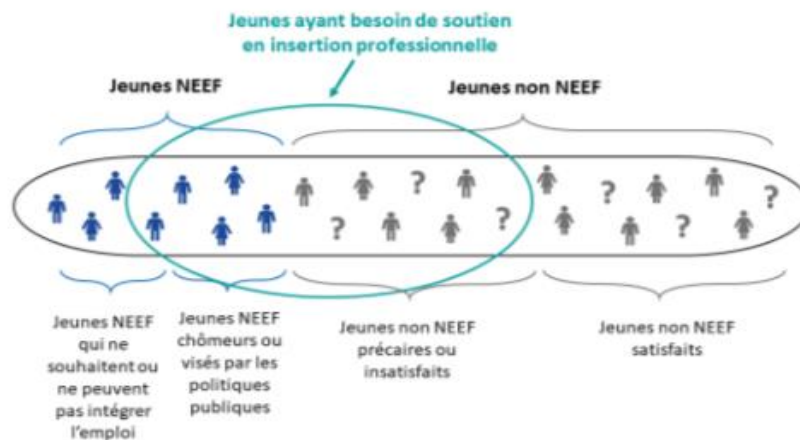
<sup>5</sup> Pour la référence complète : María Eugenia Longo, Nicole Gallant, Aline Lechaume, Charles Fleury, Nathalie Vachon, Achille Kwamegni Kepnou et Marjolaine Noël (2020) Portrait statistique des jeunes de 17 à 34 ans ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) au Québec. Dix stéréotypes à déconstruire, Québec: INRS.

# LES JEUNES « NEEF » : QUI SONT-ILS ?

## *Des constats similaires au premier avis*

Avant de répondre à cette question, il convient de souligner que les principaux constats concernant les personnes en situation NEEF restent valables entre l'analyse des données préliminaires en janvier 2020 et celle réalisée sur les données finales en mars de la même année. La CRJ souligne tout d'abord que **l'acronyme NEEF fait référence à une situation** et que celle-ci ne se limite pas aux seuls jeunes. L'expression étant définie par la négative, elle impose certaines limites. Il convient donc d'adopter une approche plus positive en adaptant le vocabulaire utilisé et en réfléchissant au rôle des indicateurs qui servent à mesurer l'activité des jeunes.

Parler des jeunes en situation NEEF revient en fait à **parler des facteurs de vulnérabilité** qui limitent le développement personnel de ces jeunes. Le CCJ souhaite notamment attirer l'attention des autorités sur les dynamiques et les flux qui alimentent le bassin des jeunes en situation NEEF, en soulignant l'importance d'agir auprès des **jeunes ayant besoin de soutien en insertion professionnelle**, comme l'indique le schéma suivant, extraite du portrait (schéma 2, p.23).



## Un groupe très hétérogène

Tout d’abord, les données finales confirment que les *jeunes en situation NEEF* ne forment pas un groupe homogène, mais bien une diversité de situations. Ces situations sont influencées par de nombreux facteurs comme l’âge, le genre, le statut, la scolarité, etc. Ce constat d’hétérogénéité n’est pas perceptible lorsqu’on utilise une catégorie englobante comme celle l’acronyme « NEEF ». Elle fait en sorte qu’il est difficile de saisir d’un même mouvement l’entièreté de cette jeunesse. De ce fait, il serait préférable de poursuivre un travail de recherche en vue d’établir des profils plus précis et pouvant faire l’objet d’interventions plus ciblées.

Le contexte de la crise sanitaire a bien montré comment des jeunes, pourtant insérés sur le marché du travail, ont pu se retrouver du jour au lendemain sans lien d’emploi, sans possibilité de poursuivre une formation reconnue ou sans accès à un enseignement dans les conditions attendues. Autrement dit, des jeunes pourtant bien insérés sont temporairement devenus des jeunes NEEF, révélant alors toute l’élasticité de cette catégorie. Ce constat vient appuyer notre propos initial faisant des jeunes une clientèle très vulnérable aux aléas économiques<sup>6</sup>. Il nous invite également à penser en termes de facteurs de vulnérabilité plutôt que selon une catégorie définie, afin de saisir les nuances des situations personnelles tout en permettant d’agir sur les causes plutôt que de tenter de soigner leurs effets.

Les données finales confirment que les individus identifiés comme jeunes en situation NEEF sont en activité, mais que cette activité ne correspond pas toujours à la définition donnée par les statistiques. Cette distinction est fondamentale, car certaines activités sont essentielles, mais pas toujours compatibles avec le fait que l’individu soit présent sur le marché du travail. Ainsi, les données de 2017-2018 montrent que sur l’ensemble des jeunes en situation NEEF qui ont été répertoriés par la CRJ :

- 33,3 % sont au chômage ;
- 36,5 % sont inactifs et exercent des activités qu’il est difficile de décrire au travers des questionnaires et
- 30,1 % sont inactifs, mais s’occupent des enfants<sup>7</sup>.

De ce fait, le nombre de jeunes en situation NEEF nécessite d’être contextualisé puisque cette catégorie englobe à la fois des personnes en recherche d’emploi, des personnes qui exercent dans les faits un « travail invisible » — dont une majorité est composée de femmes qui s’occupent de leurs enfants — et finalement un groupe de personnes dont les activités sont plus difficiles à qualifier via les méthodes de collecte de données utilisées par Statistique Canada.

## Des activités fortement liées au genre et au cycle de vie

Il est important de souligner ici la distribution fortement genrée des activités de ces jeunes<sup>8</sup> :

- ⇒ **Les femmes sont plus souvent classées comme inactives, car elles sont plus souvent occupées par le soin des enfants ;**
- ⇒ **Les hommes sont plus souvent classés comme actifs, car sont plus souvent classés comme chômeurs**

<sup>6</sup> Comité consultatif Jeunes (2020) « Avis sur les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation au Québec »; p.6

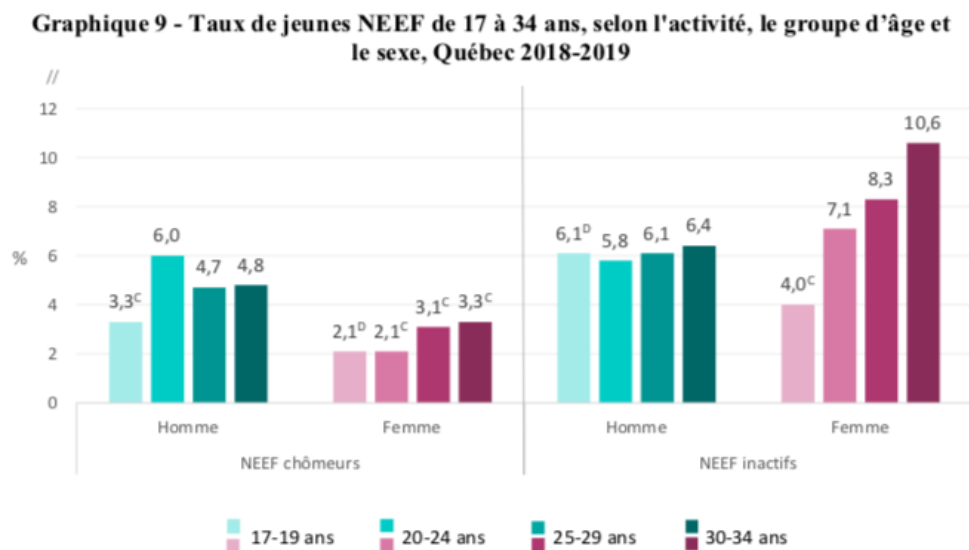
<sup>7</sup> Portrait; p.36; Graphique 7 – Répartition des jeunes NEEF de 18 à 34 ans selon l’activité, Québec 2017-2018

<sup>8</sup> *Idem* pp.37-38

Comme le portrait le démontre, la situation NEEF est notamment liée au cycle de vie et aux façons dont les hommes et les femmes effectuent leurs transitions vers la vie adulte. Ainsi, on peut relever plusieurs moments dans la vie où le risque de rejoindre le groupe des jeunes en situation NEEF augmente. Il s'agit notamment :

- ⇒ **De 17 à 19 ans**, alors que la fréquentation scolaire n'est plus obligatoire et pose un risque de décrochage scolaire ;
- ⇒ **De 20 à 21 ans**, lors d'un premier pic de transition entre la fin des études ou la suspension de celles-ci et la recherche d'un emploi <sup>9</sup>;
- ⇒ **De 27 à 29 ans**, qui correspond à l'âge moyen du premier enfant ;
- ⇒ **De 32 à 34 ans**, qui correspond à l'âge moyen du deuxième (31,1 ans) et troisième enfant (32,6 ans)

Ce constat nous force à interroger les cibles et objectifs des programmes et mesures en envisageant que l'occupation d'un emploi n'est pas toujours l'unique résultat à viser et que la question de l'insertion socioprofessionnelle doit prendre en compte l'état de la transition du jeune vers la vie adulte. Une jeune femme mère ne pourra avoir les mêmes objectifs et le même parcours qu'un jeune homme qui a moins de responsabilités familiales. De plus, alors que la situation NEEF concerne les hommes plus jeunes au sein des tranches d'âge analysées, le fait d'être en situation NEEF touche plus tardivement les femmes.



<sup>c</sup> Donnée(s) à interpréter avec prudence, puisque l'estimation est de faible qualité. Le coefficient de variation se situe entre 16,5% et 33,3%.

<sup>d</sup> Donnée(s) à titre indicatif, puisque l'estimation est de mauvaise qualité. Le coefficient de variation est supérieur à 33,3%.

Données compilées Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Enquête sur la population active (EPA) 2018-2019 de Statistique Canada.

<sup>9</sup> Soulignons ici que d'autres facteurs pourraient expliquer en partie ce premier pic, il s'agit notamment de la fin des services destinés aux jeunes en situation de handicap (21 ans) ainsi que la possibilité pour les jeunes devenus majeurs d'accéder aux programmes d'assistances sociales (18 ans, auquel on ajoute des délais administratifs ou en raison de la situation personnelle du jeune).

## Des effectifs qui fluctuent

De plus, nous nous devons de conserver une distance critique face à aux effectifs des jeunes en situation NEEF, qui peuvent sembler élevés, mais qui doivent être relativisés selon leurs activités ainsi que selon le contexte du marché du travail.

En effet, de ce nombre, **une part importante est soit déjà mobilisée sur le marché du travail**, mais se trouve en situation de chômage, soit n'est pas en situation d'occuper un emploi dans l'immédiat. Ajoutons à cela que **la crise sanitaire a ajouté son lot de « chômeurs pandémiques »** dont une large part est formée des jeunes qui travaillaient dans les secteurs les plus sinistrés : hébergement, tourisme, restauration, culture, etc. Ces « chômeurs pandémiques » viennent gonfler temporairement le nombre de jeunes en situation NEEF, témoignant ici des dynamiques qui existent entre le fait d'occuper un emploi dans un secteur vulnérable aux chocs économiques et le fait de se retrouver dans la catégorie des jeunes en situation NEEF. Ces dernières années, la bonne tenue du marché du travail a permis de garder le nombre de jeunes en situation NEEF à un niveau plutôt bas au regard des autres provinces canadiennes ou juridictions comparables<sup>10</sup>. Le portrait a néanmoins permis de procéder à une analyse rigoureuse du phénomène et de mettre à jour les estimations :

*« On compte au Québec 200 800 jeunes NEEF de 17 à 34 ans (pour l'année scolaire 2018-2019), ce qui représente 10,9 % de l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge. Ce nombre est en baisse constante depuis plusieurs années. Comme le Canada, le Québec se distingue par une moins grande proportion de jeunes NEEF que la moyenne des pays de l'OCDE en 2016 (13 % par rapport à 14,4 %). De plus, le Québec a le taux de jeunes NEEF le plus bas du Canada pour le groupe d'âge de 17 à 34 ans ».*<sup>11</sup>

## Des profils qui persistent malgré tout

L'enjeu ne réside donc pas tant, dans une problématique quantitative de jeunes en situation NEEF, que dans la réponse qualitative que nous devons leur apporter. En effet, à chaque profil ou ensemble de profils, on doit adresser une solution adaptée. À la suite des analyses des résultats du portrait, les membres du CCJ sont en mesure de faire ressortir quelques profils de jeunes en situation NEEF. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive et reste le fruit d'un travail préliminaire, elle a été présentée au Cabinet du ministre le 26 janvier 2021. On y retrouve notamment :

- ⇒ Les jeunes décrocheurs du secondaire, avec ou sans diplôme d'études secondaires (DES) ;
- ⇒ Les jeunes en transition entre l'école et l'emploi ;
- ⇒ Les jeunes cumulant de multiples barrières et qui n'ont pas travaillé depuis longtemps ;
- ⇒ Les jeunes travailleurs précaires et instables ;
- ⇒ Les jeunes femmes mères

<sup>10</sup> Portrait ; Graphique 3 « Taux de jeunes NEEF de 15 à 29 ans au Québec et dans les pays de l'OCDE, et moyenne des pays de l'OCDE, 2016 »

<sup>11</sup> Portrait, p.24

Il ressort que les jeunes hommes doivent pouvoir être accompagnés vers l'emploi et donc connaître l'étendue des services offerts. Certains services peuvent offrir *a priori* une réponse adaptée, mais pourraient ne pas être accessibles en raison des critères d'âge notamment. Les membres du CCJ tiennent à rappeler que le CCJ recommande depuis plusieurs années une plus grande flexibilité des programmes et mesures d'emploi, afin de mettre à disposition d'une clientèle diversifiée toute la gamme des outils rendus disponibles par l'offre de service d'Emploi-Québec. Des services spécialisés et accessibles constituent l'approche privilégiée par les membres du Comité.

Par exemple, et pour citer deux programmes jugés très pertinents par les membres du CCJ, le Groupe de services spécialisés Jeunes (désigné par la suite comme « Groupe 9 ») offre des outils appropriés aux besoins des jeunes en situation NEEF. Cependant ce programme n'est offert qu'aux jeunes de 29 ans et moins. Or, la recherche démontre que les jeunes femmes tendent à être en situation NEEF plus tard, autour de 25 à 34 ans. Ainsi, le Service spécialisé jeune peut répondre aux besoins des jeunes hommes, mais la limite d'âge limite son accès aux jeunes femmes.

De même, on relève que le programme « Ma place au soleil », qui est destiné aux jeunes femmes avec enfants et sans diplôme d'études secondaires, est limité aux femmes de moins de 25 ans<sup>12</sup>. Les femmes plus âgées en situation NEEF ne sont donc pas admissibles à un tel programme. Ces femmes plus âgées peuvent néanmoins avoir besoin d'un accompagnement spécifique, notamment pour bénéficier de meilleures options de conciliation travail et vie personnelle et rendre l'intégration au marché du travail plus attrayante. Certaines rigidités dans l'accessibilité aux programmes déjà existants pourraient faire l'objet d'une réflexion afin de s'assurer d'accompagner comme il se doit les jeunes ayant des besoins en insertion professionnelle, selon leurs profils et leurs forces.

## Des forces sur lesquelles miser

Suivant les données du portrait, on constate que plusieurs des mythes entourant les jeunes en situation NEEF se révèlent faux. Loin d'une totale passivité, les personnes que regroupe la catégorie des jeunes en situation NEEF se révèlent plus actives, volontaires et elles disposent de plusieurs prérequis importants pour s'intégrer au marché du travail.

### *Une sous-scolarité relative*

En effet, dans le premier avis, nous soulignons le fait que si les jeunes NEEF étaient bel et bien sous-scolarisés, il reste qu'une proportion importante d'entre eux détenait un diplôme d'études secondaires ou son équivalent (DES). Le portrait de la CRJ permet de préciser ici ce constat au regard de la diversité des situations<sup>13</sup> :

- Si une majorité de jeunes en situation **NEEF en recherche d'emploi** possède bel et bien un niveau égal ou supérieur à un DES, **un tiers sont sans diplôme.**
- De même, les jeunes en situation **NEEF qui n'occupent pas d'emploi**, car ces personnes s'occupent de leurs enfants, sont généralement diplômées elles aussi d'un niveau égal ou supérieur au DES, mais **près d'une sur cinq est sans diplôme.**

<sup>12</sup> MTESS. « Ma place au soleil ». Site web du Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/emploi/ma-place-au-soleil/> (consulté le 10 mai 2021).

<sup>13</sup> Portrait; p.63, Tableau 24 - Taux de jeunes NEEF de 18 à 34 ans, selon le niveau de scolarité atteint et l'activité principale, Québec 2017-2018



- Finalement, les jeunes en situation NEEF dont la recherche ne parvient à caractériser les occupations, sont eux aussi **divisés entre trois sous-groupes** à peu près équivalent en termes d'effectif : sans diplôme, détenant un niveau DES ou équivalent et détenant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires.

On peut donc conclure ici que les jeunes en situation NEEF regroupent à la fois :

- Une majorité des deux tiers qui ont un DES ou plus.
- Environ un tiers qui ne disposent pas d'une scolarité suffisante, les rendant alors très vulnérables et plus difficiles à insérer sur le marché du travail.

Plus précisément, **sept jeunes NEEF sur dix (71,9 %) détiennent un diplôme d'études secondaires (DES)**. Ce constat nous invite à évaluer les opportunités disponibles au sein du réseau de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) afin de resserrer la lutte au décrochage scolaire et rendre les études plus attractives pour le tiers sur lequel intervenir en priorité pour leur permettre d'acquérir un diplôme d'études secondaires.

On pourra aussi souligner que l'absence de diplôme a pour effet d'accroître les chances de rester en situation NEEF plus longtemps. **Les NEEF les plus âgés sont donc ceux qui souffrent le plus de ce manque de scolarité**. Des programmes visant le retour aux études sont donc à envisager, comme nous le verrons plus tard, afin de réduire les effectifs de jeunes en situation NEEF sur le long terme.

#### *Une expérience de travail avérée*

Enfin, les jeunes NEEF ne sont pas totalement sans expérience du marché du travail puisque les données finales de la CRJ montrent bien que **près des trois quarts des jeunes NEEF ont déjà été sur le marché du travail** par le passé. Au total, cela signifie que 73 % des jeunes NEEF possèdent une expérience d'emploi. Parmi eux, 46 % des jeunes NEEF ont travaillé au cours de la dernière année et 27 % ont travaillé il y a plus d'un an<sup>14</sup>.

Le portrait montre également que les jeunes se retrouvent très souvent en situation NEEF **à la suite d'une perte d'emploi involontaire**. Ces jeunes sont les victimes de la précarité des emplois saisonniers et temporaires, ainsi que de la conjoncture économique. Ici encore, la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber cette situation qui témoigne d'une inégalité structurelle vécue par les jeunes sur le marché du travail<sup>15</sup>.

De plus, **les jeunes NEEF qui n'ont aucune expérience de travail sont minoritaires**. La recherche arrive au chiffre de 54 400 jeunes NEEF n'ayant jamais travaillé. Il faut cependant préciser que 43 % de cet effectif est composé de jeunes de 17 à 24 ans, ce sont donc de nouveaux entrants sur le marché du travail et parmi eux près de 6800 sont activement à la recherche d'un emploi. Ces jeunes gagneraient à être orientés rapidement vers des services d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Portrait; pp.45-46; Tableau 9 – Répartition des jeunes NEEF selon l'expérience de travail, l'activité et le groupe d'âge, Québec 2018-2019

<sup>15</sup> Portrait; p.54; Graphique 15 - Taux de jeunes NEEF de 17 à 34 ans ayant travaillé dans les douze derniers mois, selon la raison de la perte du dernier emploi et l'activité, Québec 2018-2019

<sup>16</sup> Portrait; p.48; Tableau 11 – Répartition des jeunes NEEF n'ayant jamais travaillé, selon l'activité et le groupe d'âge, Québec 2018-2019



Finalement, il existe bien une **frange de jeunes qui n'a aucune expérience de travail et qui se classe comme inactive**<sup>17</sup>. Ce groupe de 47 600 jeunes peut cependant être occupé par une grande diversité d'activités et bien que les données ne permettent pas d'en être certain, de nombreux indices laissent à penser que ce groupe est composé de jeunes aux prises avec de nombreux obstacles à leur insertion socioprofessionnelle. Les limites de la recherche quantitative s'expriment ici et les membres du CCJ souhaitent ardemment poursuivre leurs investigations au travers de démarches qualitatives afin de mieux cerner la réalité de ces jeunes et ainsi enrichir la liste des profils présentés plus haut.

### Des obstacles qu'il reste à lever

Malgré ces forces qui permettent de penser qu'une majorité de jeunes en situation NEEF peuvent rejoindre le marché du travail avec un minimum d'accompagnement, il reste qu'une partie des jeunes en situation NEEF fait face à des obstacles nécessitant un accompagnement plus important.

#### *Les effets persistants de la précarité*

Le portrait met en lumière les situations de précarité vécues par une partie des jeunes en situation NEEF. Par précarité, nous entendons ici une situation qui regroupe à la fois la précarité financière, mais aussi un ensemble d'obstacles systémiques que la recherche ne permet ici que d'effleurer (discrimination en raison de l'origine sociale, ethnique, de santé, etc.) Le portrait relève en effet que, comparés aux autres jeunes, les jeunes en situation NEEF sont **deux fois plus nombreux à vivre dans un ménage à faible revenu**. Un peu moins de la moitié (44,7 %) habitent dans les ménages les plus pauvres (premier quintile). Au total, **c'est plus des deux tiers (68,4 %) des jeunes en situation NEEF qui habitent dans un ménage à moindre revenu** (premier et deuxième quintile de revenu)<sup>18</sup>. Ce constat n'invalide pas l'existence de jeunes en situation NEEF issus de milieux plus privilégiés, cependant, la recherche a permis de briser l'idée que les jeunes seraient en situation NEEF de façon volontaire, soit en vivant « la belle vie » en année sabbatique ou en bien encore en profitant de la situation favorable de leurs parents. La situation NEEF n'est que très rarement un choix et concerne les franges de la société dont on sait déjà qu'elles sont les plus vulnérables. Cela est notamment démontré par le fait que le niveau de scolarité des parents influence les chances de se retrouver en situation NEEF et que cette influence est très marquée chez les jeunes en situation NEEF et considérés comme inactifs. À cette origine sociale, ajoutons que **les jeunes immigrants sont près de deux fois plus à risque de se retrouver en situation NEEF**<sup>19</sup>.

Dans les faits, **les jeunes en situation NEEF sont donc plutôt des jeunes issus de milieux précaires, provenant d'une famille dont les parents sont peu scolarisés et une part significative d'entre eux sont issus de l'immigration**. Ces jeunes ont un fort risque de reproduire cette précarité dans les ménages qu'ils fondent, en raison notamment de la précarité d'emploi. Ce constat, bien que connu, réaffirme la pertinence des programmes en place et invite à accroître les ressources qui leur sont consacrées.

La recherche d'emploi, le retour aux études et l'entrepreneuriat doivent se montrer systématiquement plus attractifs que l'inactivité sans motif ou l'accès aux programmes d'assistance sociale. Mais les emplois obtenus doivent aussi assurer un revenu décent, garanti par le fait de détenir des compétences

<sup>17</sup> *Idem*

<sup>18</sup> Portrait; p.64; Tableau 25 – Revenu du ménage des jeunes de 18 à 34 ans, selon l'activité, Québec 2017-2018

<sup>19</sup> Portrait; p.69; Tableau 29 – Taux de jeunes non immigrants de 17 à 34 ans, selon l'activité et le groupe d'âge, Québec 2018-2019

et des qualifications qui justifient un tel revenu, ainsi qu'une relative sécurité d'emploi. La précarité n'est donc pas uniquement une question financière, elle concerne aussi le statut d'emploi et la possibilité de profiter d'une stabilité dans la vie.

### *Une santé plus fragile*

La crise sanitaire a eu un effet majeur sur la santé mentale de la population générale du Québec. Les jeunes sont parmi les groupes qui ont le plus mal vécu cette situation d'exception, notamment en raison des risques financiers associés, mais surtout en raison de l'importance qu'occupe le cercle social pour des individus en plein développement de leurs capacités et qui construisent leur identité en dehors du cadre familial. À ce titre, certaines mesures sanitaires et notamment l'établissement du couvre-feu ont eu un impact plus important sur les jeunes. Le CCJ a déjà pu témoigner de ces distinctions auprès de la CPMT, dans le cadre de la mise à jour de son tableau de bord sur la situation des clientèles représentées par les comités consultatifs (janvier 2021). Le CCJ relevait alors que le couvre-feu exacerbe l'isolement social et que cet isolement tendait à toucher davantage de jeunes.

Le portrait a montré qu'avant la crise sanitaire, les jeunes en situation NEEF n'étaient *a priori* pas plus isolés que les autres jeunes de leur âge. « *Toutefois, les jeunes NEEF hommes seraient moins nombreux à être en couple, et ce, d'autant plus chez les jeunes NEEF inactifs. À l'inverse, les femmes sont plus nombreuses à être en couple, et plus particulièrement les jeunes NEEF [qui s'occupent] des enfants*<sup>20</sup> ». Ceci étant dit, l'isolement social qui touche les jeunes dans leur ensemble suite aux débuts de la crise sanitaire touche évidemment les jeunes en situation NEEF.

L'isolement social influe négativement sur la santé psychologique des individus. Et concernant la santé mentale, le portrait a montré qu'**une proportion plus importante de jeunes NEEF a jugé sa santé mentale comme mauvaise ou passable**, des résultats similaires concernent également les **troubles de l'humeur et de l'anxiété**<sup>21</sup>. Il est ici raisonnable de penser que l'isolement social de la période récente peut avoir un impact plus important sur les jeunes en situation NEEF, du moins sur ceux déjà fragiles sur le plan de la santé mentale. Finalement, au regard de leur santé générale, les jeunes en situation NEEF ont déclaré plus souvent que les autres jeunes avoir une perception négative de leur santé générale.

Ainsi, il ressort que si la majorité des jeunes en situation NEEF ne se distinguent pas particulièrement des autres jeunes, **une minorité souffre de fragilités plus importantes**. Il n'est pas possible ici de dire si ces jeunes sont les mêmes que ceux qui sont sous-scolarisés, mais on peut néanmoins conclure que sur l'effectif mesuré de jeunes en situation NEEF, environ un tiers mérite une attention plus soutenue afin de favoriser leur (ré) intégration et leur maintien sur le marché du travail. Ces constats résonnent avec ceux des membres du CCJ qui relevaient avant la pandémie un phénomène d'alourdissement de la clientèle, soit le fait d'intervenir auprès d'individus dont les cas sont plus complexes et qui nécessitent plus de ressources de la part des intervenants en employabilité.

L'accès à des ressources en santé mentale était une préoccupation latente avant la crise, néanmoins exprimée par plusieurs organismes au cours des dernières années et notamment par les associations

---

<sup>20</sup> Portrait ; p.71

<sup>21</sup> Portrait; pp.77-80

étudiantes et les organismes en employabilité. Avec la crise sanitaire et ses conséquences, l'accès à des ressources en santé mentale apparaît désormais comme une priorité reconnue par tous les milieux. Nous aurons notamment l'occasion d'y revenir au travers de nos recommandations.

### *Les répercussions de la crise sanitaire*

Il est ici à propos de rappeler que les données du portrait sont issues d'un contexte pré pandémique. Depuis le déclenchement de la crise et avant même l'établissement du couvre-feu, plusieurs membres du CCJ ont documenté les effets délétères de la crise sur la santé mentale des jeunes du Québec<sup>22</sup>.

Si la crise sanitaire a poussé de nombreux jeunes à être en situation NEEF pendant plusieurs mois, il est raisonnable de penser que la majorité de ces jeunes devraient retrouver un emploi prochainement, notamment grâce à l'aide disponible dans les CLE et au sein des ressources externes d'Emploi-Québec. Cependant, il convient de rappeler que les ruptures dans les parcours d'emploi ou de formation peuvent également peser sur les trajectoires des jeunes, notamment les périodes de chômage vécues en début de parcours professionnel. Celles-ci peuvent accroître les risques de chômage dans l'avenir, ce que la recherche a nommé le « *scarring effect* » ou « effet cicatrice » (Nilsen, Øivind A. & Reiso, Katrine Holm, 2011).

En plus de ces jeunes dont le parcours professionnel s'est vu stoppé ou retardé<sup>23</sup>, le CCJ reste néanmoins préoccupé par la minorité la plus vulnérable des jeunes en situation NEEF, soit celle qui nous apparaît comme la pointe de l'iceberg du phénomène d'alourdissement de la clientèle.

### ***Maintien des trois axes d'interventions ciblés dans le premier avis***

Suite à ces constats, qui sont très loin d'épuiser le contenu du portrait déposé par la CRJ, les membres du CCJ ont rédigé 9 recommandations complémentaires qui visent à développer les 3 axes de notre premier avis sur les NEEF. L'analyse par les membres des données finales confirme la pertinence des axes de recommandations retenus initialement. À ces trois axes, il convient cependant de souligner deux aspects qui ont fortement teinté les discussions du Comité et qui nous apparaissent comme des axes transversaux.

---

<sup>22</sup> Voir notamment les publications suivantes :

- ❖ Fédération étudiante collégiale du Québec (2021) Rapport de l'enquête nationale Derrière ton écran, une enquête de la FECQ sur les impacts de la Covid-19 sur la condition étudiante au collégial ; Disponible en ligne : [http://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/Rapport-final-DTE\\_109eCo\\_Zoom.pdf](http://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/Rapport-final-DTE_109eCo_Zoom.pdf)
- ❖ Union étudiante du Québec (2020) Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la Covid-19; Disponible en ligne : [https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ\\_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19\\_20210208\\_Grf-VF-1.pdf](https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19_20210208_Grf-VF-1.pdf)

<sup>23</sup> Soulignons ici ce récent constat : « Selon l'étude du cabinet de recrutement Robert Half dévoilée lundi, 27 % des travailleurs sondés ont constaté que la crise sanitaire a mis sur pause leur carrière professionnelle. Cette proportion passe à 55 % chez les plus jeunes employés (18 à 24 ans) »

QMI, Agence. « Emploi: la pandémie a amplifié l'échec professionnel ». Le Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2021/05/04/emploi-la-pandemie-a-amplifie-lechec-professionnel> (consulté le 10 mai 2021).

**Axes d'interventions visant les jeunes en situation NEEF :****⇒ Axe 1 — Établir des profils de jeunes vulnérables**

La catégorie NEEF a démontré ses limites en intégrant une forte hétérogénéité de situations. Elle permet néanmoins de disposer d'un bon point de départ pour affiner des analyses en termes de facteurs de vulnérabilité. Nous avons pu voir qu'environ un tiers des jeunes en situation NEEF disposent de profils nécessitant une attention soutenue. Le CCJ souhaite pouvoir raffiner les résultats disponibles.

**⇒ Axe 2 — Anticiper pour un maintien durable des jeunes en emploi**

La prévention et l'accompagnement par des ressources adaptées restent les meilleurs outils à disposition du MTESS pour permettre aux jeunes de demeurer sur le marché du travail (NEEF à risque de perdre leur emploi), à les réintégrer dans les meilleures conditions (NEEF chômeurs et NEEF inactifs) ou bien à faciliter leur intégration au marché du travail (nouveaux entrants et NEEF inactifs).

**⇒ Axe 3 — Faciliter l'accès aux études et à la formation**

Le groupe de jeunes en situation NEEF le plus vulnérable est celui dont le niveau de diplôme est le plus bas : il convient donc de travailler de façon toujours plus étroite avec le milieu de l'Éducation afin d'arrimer l'offre proposée avec les besoins des individus.

**Axes transversaux aux interventions visant les jeunes en situation NEEF :****⇒ La précarité d'emploi chez les jeunes**

Lorsque nous parlons de précarité chez les jeunes, nous faisons référence au fait que les personnes âgées de 15 à 35 ans sont plus nombreuses que les personnes plus âgées à occuper des emplois à temps partiel, à être rémunérés à des taux horaires égaux ou légèrement supérieur au salaire minimum et dans des secteurs de l'économie où leur présence est le plus souvent transitoire, car non reliée aux formations que ces jeunes suivent. Les avantages sociaux des emplois occupés sont également moins nombreux. Ainsi, la situation d'emploi de la clientèle du CCJ est généralement marquée par une précarité qui prend de nombreuses formes : précarité financière, manque de sécurité d'emploi, manque d'accès à la formation, travail à temps partiel, surqualification, etc.

**⇒ La santé mentale<sup>24</sup>.**

La santé mentale est l'état de votre bien-être psychologique et émotionnel. La santé mentale est une ressource indispensable pour mener une vie saine et un élément essentiel de l'état de santé général. La santé mentale n'est pas synonyme de maladie mentale. Toutefois, une santé mentale affaiblie peut entraîner une maladie mentale ou physique.

Une bonne santé mentale vous permet de vous sentir, de penser et d'agir de façon à vous aider à apprécier la vie et à faire face à ses défis. Cela peut être influencé d'une façon positive ou négative par :

- les expériences de vie, telles que :
  - la situation familiale
  - le décès d'un être cher
  - situation financière et de l'emploi
- les relations avec d'autres personnes, telles que vos :
  - amis
  - membres de la famille
  - collègues de travail
  - camarades de classe
- l'environnement à l'école ou au travail
- la santé physique, tel que des problèmes causés par :
  - une maladie à long terme
  - l'usage problématique de substances
- le type de collectivité dans laquelle vous vivez
  - est-ce une collectivité de confiance et de soutien ou une collectivité où chacun vit dans son coin ?

<sup>24</sup> Cette définition est tirée de la section « Qu'est ce que la santé mentale ? » du site web suivant : Canada, Agence de la santé publique du Canada (2015) « À propos de la santé mentale ». <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/sante-mentale.html> (consulté le 10 mai 2021).

# RECOMMANDATIONS

## AXE 1 — ÉTABLIR DES PROFILS DE JEUNES VULNÉRABLES

Premièrement, notre premier avis recommandait que le CCJ bénéficie des ressources appropriées pour approfondir la recherche à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives, afin de préciser les particularités et les besoins de chaque sous-groupe de jeunes en situation NEEF.

### Développer des outils de mesure ciblés

Afin de compléter cette recommandation qui concerne essentiellement les activités du Comité, nous invitons tout d'abord nos partenaires de la CPMT et du MTESS à élaborer des outils de mesure afin de saisir plus finement la réalité des jeunes en situation NEEF. Il s'agit par exemple de distinguer plus spécifiquement le type d'occupation des jeunes — notamment en ce qui concerne les jeunes parents — afin de disposer d'un état de situation clair et d'orienter les jeunes vers les bons services. Nous sommes parvenus jusqu'à présent à établir quelques profils de jeunes en situation NEEF, mais il nous apparaît important de poursuivre ce travail de typologie afin de proposer des approches ciblées selon ces mêmes profils.

À ce titre, la CRJ comme le MTESS, la CPMT ou l'ISQ<sup>25</sup> exploitent les données des enquêtes de Statistique Canada, qui ne procède pas à des analyses selon les différents profils de jeunes. Tant que cette situation perdurera, il nous semble important que les acteurs québécois procèdent à ces analyses qui permettent d'établir des indicateurs adéquats liés aux jeunes en situation NEEF. Tant que nous n'utiliserons qu'un indicateur limité comme le nombre de jeunes en situation NEEF, il sera difficile d'agir sur ce groupe. Le fait de distinguer les jeunes au chômage des inactifs, les hommes des femmes, ainsi que les tranches d'âges permettrait notamment de bâtir un tableau de bord au bénéfice des acteurs publics qui souhaitent intervenir auprès des jeunes en situation NEEF.

Il apparaît de ce fait important que ces données analysées fassent l'objet d'une diffusion auprès des partenaires du marché du travail. Entre autres, ces données permettront de donner des clés de compréhension aux employeurs en recherche de main-d'œuvre afin qu'ils soient en mesure d'adapter leurs pratiques (par exemple, en envisageant des mesures de conciliation travail-vie personnelle ou des projets d'intégration ciblés), ainsi qu'aux organismes du milieu communautaire qui pourront au besoin proposer des projets pour les différents profils de jeunes en situation NEEF. Nous pensons que les autres partenaires gagneront également à ce partage d'information et sauront proposer des solutions selon leurs champs d'expertise.

<sup>25</sup> Institut de la statistique du Québec (2019). Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans, 1996 à 2018. Édition 2019, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 287 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse-2019.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse-2019.pdf)]

**Recommandation 1 :**

*Que la CPMT et le MTESS contribuent avec le CCJ à raffiner l'analyse des données de Statistique Canada via l'élaboration et la mise à jour régulière d'un tableau de bord sur la situation des jeunes ni en emploi ni aux études ni en formation.*

*Que ce Tableau de bord puisse être consulté par les partenaires du marché du travail afin de les informer des besoins et des effectifs des jeunes ni en emploi ni aux études ni en formation.*

## Comprendre les obstacles causés par une moins bonne santé mentale

De plus, les conséquences de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes devront faire l'objet d'une attention spécifique. Le portrait a montré que les jeunes en situation NEEF consultent plus souvent un.e professionnel.le de la santé au sujet de leur santé émotionnelle ou mentale que les autres jeunes<sup>26</sup> et vivent plus de troubles de l'humeur et de l'anxiété. Les jeunes en situation NEEF sont aussi deux fois plus nombreux à déclarer une santé mentale mauvaise ou passable<sup>27</sup>. Pour l'heure, il n'est pas possible de savoir si cette situation est une cause, une conséquence ou quelles interactions l'état de santé psychologique entretient avec la situation NEEF.

Cette attention particulière doit permettre d'établir entre autres, les besoins réels et non comblés en termes de diagnostic en santé mentale, afin de voir comment rendre accessibles les ressources spécialisées.

## Agir sur les obstacles causés par une moins bonne santé mentale

Il est aujourd'hui admis que d'importantes difficultés existent dans l'accès aux soins de santé, que ce soit l'absence de médecin de famille ou encore les longs délais d'attente avant de pouvoir consulter un spécialiste. Ces délais se retrouvent notamment dans l'accès à un spécialiste en santé psychologique (par exemple : psychologue, pédopsychiatre ou psychiatre). Les services en santé mentale sont limités et difficiles à obtenir.

Le CCJ a relevé au cours des dernières années un alourdissement de la clientèle des organismes en employabilité, c'est-à-dire l'accueil de profils de jeunes aux prises avec une pluralité d'obstacles. Plusieurs de ces obstacles sont des troubles ou des problématiques de santé mentale qui nécessitent une prise en charge et l'établissement d'un diagnostic médical. Le suivi et l'accompagnement de ces jeunes sont plus lourds lorsque le diagnostic n'est pas posé et que ces derniers ne bénéficient pas de services de soutien par des professionnel.le.s de la santé. Pendant ce temps, la santé mentale du jeune continue de se dégrader et des problématiques supplémentaires peuvent s'ajouter. Les conséquences directes sont que l'employabilité de la personne s'effrite et le risque de s'éloigner de plus en plus du marché du travail et des dispositifs d'insertion professionnelle augmente fortement.

Les organismes communautaires en employabilité ainsi que les Centres locaux d'Emploi (CLE) ne disposent pas actuellement des ressources en santé psychologique pour accompagner les jeunes aux

<sup>26</sup> Portrait; p.80

<sup>27</sup> Idem; Graphique 27 – « Santé mentale perçue chez les jeunes de 18 à 34 ans, Québec 2017-2018 »

prises avec ce type d'enjeux de santé. S'il existe certains organismes spécialisés, leurs ressources ne sont pas toujours connues ou intégrées de manière adéquate au sein de l'offre de service disponible localement. Il devient nécessaire d'envisager la mise en place de synergies régionales entre les acteurs locaux du marché du travail, ainsi qu'entre ces derniers et les ressources publiques en santé et services sociaux. Le Comité consultatif Jeunes identifie deux voies porteuses afin de faciliter et accélérer l'accès à des ressources psychosociales pour la clientèle jeune des organismes en employabilité.

### *Établir des passerelles avec le MSSS*

Tout d'abord, une première avenue consiste à établir des passerelles entre les organismes qui accueillent les jeunes en recherche d'emploi et les services de santé et services sociaux. Ces passerelles permettant d'offrir des services spécialisés (évaluation, diagnostic et suivis) pour les jeunes à risque qui fréquentent les organismes en employabilité. Notons que des initiatives de ce type ont été mises en place dans certaines régions, et il nous apparaît pertinent d'en faire l'évaluation afin d'en identifier les retombées et les limites.

Cette problématique a déjà été soulevée par le CCJ dans son avis sur les jeunes éloignés du marché du travail<sup>28</sup>. En réponse à cet avis, Emploi-Québec reconnaissait alors, « *la nécessité de mettre en place davantage de passerelles multisectorielles, sur le plan local ou régional, si l'on veut assurer un véritable continuum de services entre les acteurs du milieu de la santé, les intervenants du milieu communautaire et les agents d'aide à l'emploi*<sup>29</sup> ». À cette époque, Emploi-Québec semblait alors beaucoup attendre de la mesure Engagement Jeunesse pour répondre à ce besoin.

En 2014, le Comité directeur régional de Montréal a adopté et transmis la « *Recommandation au comité interministériel de la mesure Engagement jeunesse — Pour une meilleure continuité de services au profit des jeunes de 16 à 24 ans vivant d'importantes difficultés d'adaptation sociale et professionnelle* »<sup>30</sup>. Ce document recommandait notamment :

« [d'] *Encourager le développement de protocoles d'entente entre les CSSS et les partenaires de l'insertion socioprofessionnelle et de l'éducation des adultes afin d'offrir un soutien clinique aux intervenants de ces réseaux et de faciliter la référence en santé mentale, notamment en favorisant la référence directe des jeunes de 16 à 24 ans en difficulté aux guichets d'accès en santé mentale* » ainsi que d'« *Encourager la désignation d'un intervenant répondant au sein des équipes en santé mentale des CSSS, tel que recommandé par le Commissaire à la santé et au bien-être* » (p.8).

Plusieurs projets actuellement en cours au Québec visent à atteindre des objectifs comparables, soit regrouper ou créer des passerelles entre les services destinés aux jeunes. C'est notamment le cas des « Aires ouvertes<sup>31</sup> » qui s'inspirent de l'approche des « *One stop centers* » ou du principe du guichet

<sup>28</sup> NOLET, F. (2012). Les jeunes éloignés du marché du travail au Québec – Phase 2 – Enquête auprès des intervenants, Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE) pour le compte du Comité consultatif Jeunes (CCJ), 23 p.

<sup>29</sup> Direction de la planification et du développement des stratégies d'Emploi-Québec. (2013). Avis du comité consultatif jeunes (CCJ) intitulé « les jeunes éloignés du marché du travail ».

<sup>30</sup> Comité directeur régional (2014); « *Recommandation au comité interministériel de la mesure Engagement jeunesse pour une meilleure continuité de services au profit des jeunes de 16 à 24 ans vivant d'importantes difficultés d'adaptation sociale et professionnelle* » ; adopté par le comité directeur régional de Montréal, le 27 octobre 2014 et transmis au Secrétaire adjoint à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif, le 31 octobre 2014

<sup>31</sup> Gouvernement du Québec. (2020) « Aire ouverte : services pour les jeunes de 12 à 25 ans ». *Aires ouverte: services pour les jeunes de 12 à 25 ans*. <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/aire-ouverte> (Consulté le 10 mai 2021).



unique. Bien que cette approche puisse être très pertinente, son implantation nécessite un véritable exercice de concertation avec les organismes déjà présents dans la région. Pour fonctionner, ce type d'initiative doit intégrer les services déjà présents sans s'y substituer. Notons ici qu'il est important de ne pas opter pour une solution universelle ou « mur à mur ». Si le projet « Aire ouverte » se montre efficient dans certaines régions, dans d'autres il faudra probablement privilégier des synergies différentes.

#### *Permettre l'embauche de ressources spécialisées*

Une autre avenue consiste à **accorder les ressources financières nécessaires aux acteurs locaux afin qu'ils disposent à l'interne de ressources spécialisées** en santé psychologique (par exemple, un psychologue à temps partiel). Cette possibilité vient compléter la gamme des moyens mis en œuvre par le MTESS afin d'apporter « du soutien et de l'accompagnement aux personnes qui en ont besoin afin qu'elles puissent retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle<sup>32</sup> ».

Concernant cette seconde avenue, la crise sanitaire a permis d'établir des précédents, notamment au sein des pratiques des membres du CCJ. Ainsi, dans le cadre de la *Stratégie pour les femmes entrepreneures* (SFE), l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) a pu offrir un service d'aide aux entrepreneures. Ce service comprend un accès à des psychologues, sexologues, travailleurs sociaux et médiateurs/médiatrices, sous la forme d'une banque d'heures. Le service est dispensé par une entreprise avec laquelle l'ÉEQ a pu faire affaire et ce service est financé à même l'entente avec Développement Économique Canada (DEC) qui finance la SFE. Cette initiative n'aurait pas pu avoir lieu dans un contexte plus habituel. Néanmoins, afin d'atteindre l'objectif de la SFE — soit augmenter le nombre de femmes entrepreneures — permettre de donner accès à un tel support est apparu comme une solution pertinente. Le besoin a été démontré et la solution proposée a permis de contribuer à le combler. Une stratégie semblable nous apparaît pertinente lorsqu'il est question de profils de jeunes en situation NEEF dont les difficultés à intégrer l'emploi semblent relever d'un besoin de consulter une ressource en santé mentale. Ainsi, suite à la présentation de ces deux voies de solutions, les membres du CCJ proposent la recommandation suivante :

#### **Recommandation 2 :**

*Que le MTESS et le MSSS collaborent afin de favoriser l'accès aux ressources psychosociales pour les jeunes en situation de vulnérabilité qui effectuent un parcours en employabilité, notamment :*

- *En créant des passerelles entre les services d'aide à l'emploi et les services de santé, afin d'offrir des services de spécialistes de façon prioritaire pour les jeunes à risque des organismes en employabilité et*
- *En allouant un financement aux organismes en employabilité afin d'embaucher une ressource spécialisée en santé psychologique au sein des organismes.*

<sup>32</sup> MTESS (2018) « Déclaration de services ». <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/travail-emploi-solidarite-sociale/declaration-de-services-aux-citoyennes-et-aux-entreprises/> (Consulté le 25 février 2021).

## **AXE 2 — ANTICIPER POUR UN MAINTIEN DURABLE DES JEUNES EN EMPLOI**

La seconde recommandation présentée par le CCJ dans le cadre du mandat ministériel proposait d'étendre l'accessibilité des programmes et mesures d'Emploi-Québec aux jeunes qui sont à risque de perdre leur emploi. En effet, le portrait permet d'affirmer que les jeunes en situation NEEF sont plus touchés par cette problématique que l'ensemble des jeunes.

Bien que des recherches complémentaires soient nécessaires pour bien comprendre l'ensemble des facteurs qui expliquent cette situation, le portrait montre que les raisons de ces départs involontaires sont tantôt liées au type d'emploi, qui était saisonnier ou temporaire (57,6 %), tantôt à la conjoncture économique (26,5 %), mais très peu sont liées au congédiement ou autres motifs (15,9 %)<sup>33</sup> La recommandation vise donc à proposer une approche plus agile, en accompagnant les jeunes dès qu'ils sont à risque de perdre leurs emplois et ainsi anticiper la recherche d'un nouvel emploi, un retour aux études ou l'accès à de la formation.

Avant de poursuivre sur cet axe, nous tenons à souligner comment la crise sanitaire a pu être un contexte propice à l'innovation en matière de programmes de soutien du revenu, de maintien en emploi et d'incitatifs à se former. Les programmes provinciaux proposés depuis l'annonce de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et de la Prestation canadienne d'urgence pour étudiant (PCUE) se distinguent de ceux de la période précédente, par leurs critères d'admissibilité plus flexibles et par le soutien financier offert aux bénéficiaires.

### **La crise sanitaire a agi comme un révélateur des tendances de l'emploi des jeunes**

Avant de parler des programmes, il convient de rappeler que ceux-ci sont destinés à éviter que les individus ne vivent des situations de précarité. Nous avons défini précédemment la précarité de la situation d'emploi des jeunes comme l'un des deux axes transversaux, aux côtés de la santé mentale, qui traverse ce second avis.

De fait, la crise sanitaire et les nombreux licenciements et mises à pied survenus au Québec entre février et août 2020 ont eu des impacts disproportionnés sur les jeunes. Les effets de cette crise ont notamment fait l'objet d'une étude à part entière de la CRJ, qui soulignait notamment que le taux de chômage des 17 à 34 ans a atteint un sommet à 24,1 % en avril 2020<sup>34</sup>. Ces éléments ne constituent aucunement une surprise pour tout observateur qui s'intéresse à la situation d'emploi des jeunes. En effet, la crise n'a fait que rendre encore plus visibles les vulnérabilités qui justifient que les jeunes bénéficient d'une attention spécifique au sein des programmes et mesures d'emploi.

<sup>33</sup> Portrait; p.54; Tableau 18 – Répartition des jeunes NEEF de 17 à 34 ans ayant travaillé dans les douze derniers mois, selon la raison de la perte du dernier emploi, Québec 2018-2019

<sup>34</sup> Longo, M. E., Bourdon, S., Fleury, C., Saint Denis, X., Gallant, N., Lechaume, A., Vultur, M. et Vachon, N. (2021). Du premier confinement au rebond partiel : l'impact de la première vague de la pandémie de la COVID-19 sur l'emploi des jeunes de 15 à 34 ans au Québec. Québec : INRS. Voir le tableau 25 « Revenu du ménage des jeunes de 18 à 34 ans, selon l'activité, Québec 2017-2018 »

Face aux effets de la crise, les gouvernements ont mis sur pied un ensemble de nouveaux programmes d'aide. Le gouvernement fédéral a notamment déployé la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). L'objectif d'une telle initiative étant de préserver les liens d'emploi entre employeurs et employés et de préserver la situation d'emploi favorable d'avant le déclenchement de la crise.

Il ressort cependant que les employeurs ont eu recours en plus grand nombre aux licenciements plutôt qu'aux programmes de subventions salariales. Cette situation s'est alors traduite par une surutilisation de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) au lieu de la SSUC :

*« Une hausse de 25 milliards pour la PCU. Une baisse de 28 milliards pour la subvention salariale. Les employeurs ont-ils préféré "laisser" leurs employés prendre la PCU au lieu d'utiliser la subvention fédérale ? Oui, en partie, mais ça n'explique pas tout, selon le Conseil du patronat du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).<sup>35</sup> »*

Peu importe les raisons qui ont soutenu ce choix des employeurs, celui-ci a été guidé par la survie de leurs entreprises<sup>36</sup>. Cependant, des jeunes en situation d'emploi se sont retrouvés du jour au lendemain sans revenu et sans emploi. Le programme qui a su alors le mieux répondre à leurs besoins fut la Prestation canadienne d'urgence et sa version destinée aux étudiants (Prestation canadienne d'urgence pour étudiant ou PCUE). Ainsi, la PCU et la PCUE disposent de nombreux avantages qui ont permis de répondre efficacement aux besoins des jeunes, notamment la simplicité avec laquelle on peut les demander.

Cependant, il aurait été préférable de préserver les liens d'emploi plutôt que de compter sur la PCU et la PCUE. On peut se demander en effet si un suivi des jeunes les plus vulnérables, mais occupant déjà un emploi n'aurait pas permis à leurs employeurs et à ces jeunes de favoriser le recours à la SSUC, préservant ainsi le lien d'emploi, le maintien en emploi et la sécurité que celle-ci apporte. Un accompagnement des jeunes à risque de perdre leur emploi permet aussi de favoriser une réorientation vers la formation ou un retour aux études, une façon d'élever le niveau des compétences de la main-d'œuvre.

En effet, on constate que lorsque le lien d'emploi est maintenu, alors il devient possible de proposer des programmes structurants comme le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Bien qu'une évaluation de ce programme reste à mener, les membres du CCJ ont salué la mise en œuvre d'une telle initiative. Il reste cependant à déterminer si les jeunes ont pu pleinement en profiter et si son accessibilité était meilleure que celle de la SSUC. En effet, la précarité d'emploi des jeunes, le manque d'accompagnement des employeurs et la complexité administrative ont eu pour effet de rendre peu efficace un programme d'aide basé sur le maintien du lien d'emploi comme la SSUC. Ce faisant, c'est la PCU qui retient l'attention comme principale mesure d'aide pendant la crise sanitaire.

<sup>35</sup> BROUSSEAU\_POULIOT V. et CODÈRE J-F (2020) « La subvention salariale moins populaire que prévu ». 2020. La Presse+. [https://plus.lapresse.ca/screens/dcdf20fb-d0dd-45c1-8335-fbd674f18830\\_\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/dcdf20fb-d0dd-45c1-8335-fbd674f18830__7C__0.html) (24 mars 2021).

<sup>36</sup> On pourrait souligner que la gestion administrative de cette aide est à la charge de l'employeur et peut apparaître lourde pour une PME. D'autres explications seront à trouver, mais il n'est pas question ici de pointer la réponse des employeurs qui ont eux-mêmes été l'objet d'un stress important face aux incertitudes engendrées par la crise sanitaire.

## Les leçons de la PCU

Considérant le bilan de la SSUC, voyons maintenant ce qui explique le succès de la PCU. Il nous apparaît que le programme repose sur une **aide suffisante pour sortir de la précarité**, qu'il est **accessible** et **non conditionné à un lien d'emploi**. Ces caractéristiques nous permettent de soulever diverses limites des programmes et mesures disponibles, tout en affirmant que le modèle de la PCU dispose lui aussi de sérieuses limites.

### *Apporter une réponse directe à la précarité financière*

La situation de précarité dans laquelle se trouvent les jeunes qui effectuent une demande d'aide dans le cadre d'un programme ou d'une mesure d'aide à l'emploi n'est pas à sous-estimer. En effet, les membres du CCJ ont relevé qu'une partie des jeunes abandonnent leur participation aux programmes et mesures en raison de l'absence ou de la faible compensation financière qu'ils reçoivent et qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins de base et/ou à se concentrer pleinement sur leur parcours en employabilité. Une bonification de l'allocation pourrait permettre de mobiliser davantage ces jeunes et de les retenir, en leur offrant des conditions de participation propices à leur bien-être et leur développement personnel et professionnel.

À ce titre, la mise en place de nouveaux programmes d'aide comme la PCU ou sa version pour étudiant (PCUE) a généré beaucoup d'inquiétudes concernant l'attractivité de l'emploi, notamment dans les secteurs proposant le plus souvent aux jeunes des emplois précaires (temporaires, à temps partiel, sur appel, etc.) et rémunérés à un taux égal ou légèrement supérieur au salaire minimum. Parallèlement, ces programmes ont permis d'assurer un « coussin financier » aux jeunes ainsi que de les soutenir de façon concrète pendant la crise, alors que la recherche d'emploi était complexe. Quoi qu'il en soit, la situation d'être « sur la PCU » a été jugée attractive et a effectivement permis à des personnes connaissant une situation de précarité financière de passer à travers la crise.

La somme de 2000 \$ allouée par la PCU (et 1250 \$ pour la PCUE) a pu être jugée élevée<sup>37</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'elle nous dit quelque chose sur ce que devrait être un revenu décent<sup>38</sup>. Cette somme reste soumise à l'impôt, mais permet au bénéficiaire de subvenir à ses besoins de base. Ceux-ci incluant en priorité le loyer et les frais alimentaires. Dans le contexte de crise, cette somme invite également au maintien d'une consommation (et donc à la perception de taxes) vitale pour notre économie. Un revenu décent permet à celui qui le perçoit d'être un acteur économique actif, à la fois comme citoyen, comme consommateur et comme travailleur productif. Avant la crise, les membres du CCJ soulevaient le problème de l'attractivité de l'emploi, non en raison de programmes qui seraient « trop généreux », mais bien parce que certains programmes d'aide tendent à agir comme des trappes à pauvreté.

Alors que 2000 \$/mois semble décourager l'emploi à temps partiel au salaire minimum, des sommes trop basses ne permettent pas aux prestataires de sortir d'une logique de survie. Celle-ci n'est propice ni à la recherche d'emploi, ni à un retour aux études, ni au suivi d'une formation reconnue. Nous invitons donc le MTESS à entamer une réflexion sur la revalorisation des allocations de participation et

<sup>37</sup> GIRARD M. (2020) « Le gros problème de la PCU de Trudeau ». *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldemontreal.com/2020/06/18/le-gros-probleme-de-la-pcu-de-trudeau> (26 février 2021).

<sup>38</sup> MANSOUR W. (2020) La Prestation d'urgence : un prototype de politique sociale à maintenir ? » <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-prestation-d-urgence-un-prototype-de-politique-sociale-a-maintenir> (26 février 2021).

plus généralement des programmes d'aide sociale, afin de reconnaître le chercheur d'emploi comme un individu « en mouvement », « actif » et devant faire face à des besoins essentiels comme subvenir à ses propres besoins vitaux (logement, alimentation, transport, etc.) ainsi que ceux de son ménage.

De cette expérience, nous pouvons retenir que le montant des allocations prévues dans le cadre d'une participation à un programme ou une mesure d'emploi ne permet pas de sécuriser la situation d'un.e jeune en recherche d'emploi. Il ressort donc que **le montant de ces allocations doit être revu afin de mieux correspondre à ce qu'est un revenu décent.**

### *Une initiative qui suscite l'innovation*

Notons ici que le MTESS et la CPMT ont su prendre acte de ce constat et ont donc innové en mettant sur pied de nouveaux programmes, dont le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) déjà abordé, mais aussi le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF). Ce dernier allie l'accès à la formation et un revenu aligné sur celui de la PCU. Alors que le PACME s'adressait aux travailleurs et travailleuses en emploi, mais disponibles pour se former, le second visait en priorité les « chômeurs pandémiques », dont une large part est formée de jeunes puisque la moitié des personnes inscrites ont moins de 35 ans<sup>39</sup>.

Le CCJ reconnaît les innovations en termes de programmes, déployées par le MTESS, la CPMT, le MÉES et le gouvernement fédéral. Il souligne que les **critères d'admissibilité plus large de ces programmes, la flexibilité ouverte par plusieurs d'entre eux, ainsi que le soutien financier offert aux prestataires sont des bonnes pratiques à pérenniser.**

### *La PCUE ou le fait de cibler une catégorie spécifique de jeunes*

Un montant d'aide adapté et des programmes qui offrent des opportunités, voilà deux caractéristiques qui doivent inspirer. Néanmoins la PCU ne répond que partiellement à la nécessité d'offrir une aide ciblée. En disposant d'un volet réservé aux étudiants, la PCU permet de cibler plus directement une partie de la population jeune. Bien que d'autres volets plus spécifiques auraient pu voir le jour, il ressort que la prestation canadienne d'urgence tente d'allier accessibilité du programme et flexibilité en ciblant au moins une catégorie de jeunes. En somme, la PCU visait trop large tout en ayant pris minimalement en compte la situation d'une partie des jeunes. Un juste équilibre doit être trouvé entre accessibilité et spécificité.

On peut néanmoins retenir ici trois éléments : le premier est que les programmes doivent permettre de sortir d'une situation de précarité financière qui favorise l'abandon des individus. Le second est que les programmes doivent être accessibles et fondés sur offre universelle et uniforme d'une région à l'autre. Le troisième et dernier élément est qu'il faille conserver des programmes spécialisés destinés à répondre aux besoins spécifiques des jeunes.

<sup>39</sup> ICI.Radio-Canada.ca, Zone Économie-. « La requalification professionnelle en tout temps serait la solution gagnant-gagnant ». *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1791318/requalification-formation-crise-pandemie-penurie-main-oeuvre-programmes> (10 mai 2021).

## Bonifier le support financier

Premièrement, il ressort qu'en l'absence de lien d'emploi (situation de chômage ou d'inactivité) la situation de chercheur d'emploi doit se montrer attractive auprès des jeunes. Pour cela, les programmes doivent permettre d'envisager de sortir d'une situation de précarité ainsi que d'être plus attractifs que d'autres formes de soutien du revenu.

### *Des programmes qui permettent de sortir de la précarité*

Tout d'abord, l'accessibilité et l'efficacité de certaines mesures d'emploi se voient restreintes pour certains jeunes en raison de contraintes financières. Il importe de privilégier des programmes et mesures donnant accès à des montants qui permettent de sortir de l'insécurité alimentaire ou du risque de perdre son logement. Pour cela, on peut s'inspirer des programmes d'urgence abordés précédemment, mais également des montants évoqués comme étant un revenu viable<sup>40</sup>. Cependant, peu importe le montant établi, celui-ci devrait être évolutif et comprendre une indexation sur l'indice des prix à la consommation ou d'autres mesures permettant d'estimer le coût de la vie.

### *Devenir un chercheur d'emploi, une situation qui doit être attractive*

Par la suite, la situation de chercheur d'emploi doit se montrer plus attractive que celle de prestataire d'une aide financière comme l'aide sociale. Pour y parvenir, les programmes d'aide à la recherche d'emploi doivent pouvoir **s'adapter à la situation de chaque jeune** et lui permettre d'accéder à des ressources qui lui permettent d'être dans une bonne disposition pour s'insérer sur le marché du travail. Il convient d'**attribuer les allocations de participation — discutées précédemment — en fonction de la situation financière et des besoins du jeune**. Concrètement, ce qu'impliquent ces changements c'est de **procéder à une analyse de la situation globale du jeune**.

Cette analyse doit permettre un traitement équitable des différents types de chercheurs d'emploi, puisqu'un bénéficiaire de l'aide sociale n'a pas les mêmes ressources qu'une personne qui touche l'assurance chômage ou celles d'un étudiant qui n'a peut-être accès qu'à des prêts et bourses pour traverser le processus de recherche d'emploi. Il est important de s'assurer que le choix d'entamer un parcours menant à l'emploi ou à un retour aux études ne fragilise pas la situation financière du bénéficiaire.

#### **Recommandation 3 :**

*Que le MTESS et Emploi-Québec s'assurent que la situation de chercheur d'emploi soit attractive et ne contribue pas à renforcer la précarité financière en :*

- *Révisant la valeur des allocations de participation et des aides ciblées offertes dans le cadre de la mesure du groupe 9 afin de les ajuster au coût de la vie et de permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins de base.*
- *Permettant aux prestataires de l'aide sociale de bénéficier des allocations de participation et des aides ciblées sans que cela ne réduise leurs prestations de base.*

<sup>40</sup> COUTURIER E-L, LABRIE V. et NGUYEN M. (2020). « Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus ». p.20.

## Pour une application équitable des programmes et mesures

Deuxièmement, il importe que les participants aux programmes et mesures d'emploi bénéficient d'un accès équitable, sans que leur lieu de résidence n'influe sur le contenu des activités auxquelles ils prennent part ou des prestations auxquelles ils ont droit.

Or les membres du CCJ constatent **l'existence d'une application différenciée de certaines modalités des programmes et mesures**. En effet, plusieurs éléments de l'offre de services relèvent de la décision personnelle des conseillers et conseillères d'Emploi-Québec, prise sur la base d'interprétations différentes des mêmes règlements. Sans contester pour autant la marge de manœuvre à disposition des conseillers et conseillères, l'iniquité de traitement des individus soumis à une même mesure ne permet pas aux jeunes de s'assurer de recevoir un service attendu. Il nous apparaît que cette problématique pourrait trouver une solution dans une formation accrue des conseillers et conseillères d'Emploi-Québec, notamment en renforçant les liens entre ces derniers et les ressources externes. Il a par exemple été suggéré que certaines ressources externes puissent procéder à davantage de tournées auprès des agents de l'Emploi-Québec. En effet, ces dernières jouent un rôle clé dans l'explication de certaines mesures couramment administrées par leurs organisations. Elles sont également en mesure de saisir la réalité du jeune via l'approche globale, permettant ainsi de savoir si le jeune se trouve dans une situation de précarité, notamment au regard de son logement et de sa sécurité alimentaire.

### *Assurer un accès équitable aux allocations supplémentaires*

Tout d'abord, on constate des disparités dans l'accès aux allocations supplémentaires (ou aides ciblées) versées dans le cadre d'une participation à une mesure d'aide à l'emploi. Par exemple, certains jeunes sans soutien du revenu, qui ne se qualifient pas pour être « sous le seuil de faible revenu » et qui ne reçoivent pas d'aide financière de leurs parents, peuvent ainsi se retrouver exclus d'un soutien financier essentiel à leur participation et à leur implication au sein d'un parcours menant vers l'autonomie et l'emploi.

Il ressort que les organismes qui s'occupent de ces jeunes doivent alors entrer directement en contact avec les agents pour obtenir l'accès de leur client à des allocations comme les frais de transport et frais de garde. Il semble que le support financier des parents est perçu comme allant de soi, alors même que la situation des jeunes qui fréquentent les services publics d'emploi relève souvent d'une précarité sociale et familiale. Le CCJ considère que ce type d'aides financières devrait être accordé aux jeunes qui en ont besoin, en prenant en compte leur situation financière réelle et leurs besoins comme le souligne la section précédente.

Bien que nous comprenions que la gestion de ces frais relève des directions régionales et du pouvoir discrétionnaire des agents de Services Québec, les interventions visant les jeunes éloignés du marché du travail, les jeunes ayant des besoins en employabilité ainsi que les jeunes en situation NEEF nécessitent une plus grande flexibilité et une accessibilité à des ressources fort utiles pour l'intégration de ces jeunes.

### *Assurer un accès équitable aux mesures*

Ensuite, selon l'endroit où se présente un jeune pour demander à intégrer une mesure, son admissibilité peut différer. Cette situation génère à la fois de l'incompréhension, mais aussi le sentiment de vivre une situation arbitraire. À titre d'exemple, la mesure de Soutien au Travail Autonome (STA)



peut être appliquée de façon différente selon l'agent ou l'agente qui détermine l'admissibilité d'un demandeur.

Au sein des critères d'admissibilité de la STA, il est indiqué par exemple que le promoteur ne doit pas avoir généré de revenus afin d'être admissible. Dans la pratique, on comprend néanmoins que les agents vont pouvoir considérer comme admissible une personne qui a seulement réalisé des tests de marché. Cependant, il n'y a pas de règle précise sur le montant qui est considéré relevant d'un tel test. Ainsi, alors que certaines personnes ont été acceptées en ayant déjà généré 10 000 \$ de revenus au cours de cette étape essentielle au lancement d'une entreprise, d'autres personnes ont dû faire appel au supérieur de leur agent, car elles se sont vu refuser l'accès à la mesure STA pour avoir su générer quelques centaines de dollars seulement.

Autre exemple où l'application de la mesure peut différer d'un agent à l'autre : alors qu'une promotrice ayant déjà été propriétaire d'entreprise auparavant se voit refuser l'accompagnement proposé par la mesure STA, une autre personne dans la même situation y est admissible sans que ce critère ne l'exclue. Finalement, les agents peuvent refuser un projet parce qu'ils jugent l'expertise du demandeur insuffisante. Pourtant, d'autres demandeurs se voient acceptés en se lançant sur un tout nouveau marché où ils n'ont pas d'expertise précédente. Soulignons au passage que la mesure STA, lorsqu'elle est mise en œuvre par un organisme coordonnateur, s'accompagne de formations et de démarches qui visent précisément à développer l'expertise et les compétences entrepreneuriales.

**Recommandation 4 :**

*Que le MTESS et Emploi-Québec clarifient les directives en lien avec les programmes et mesures de l'offre de service :*

- *En offrant notamment davantage de formation à ses agent. e. s quant à l'application des mesures et programmes d'employabilité.*
- *En s'assurant que les jeunes puissent bénéficier d'un accès équitable aux programmes, mesures et prestations de soutien financier, quelle que soit la région où ils intègrent un programme ou une mesure.*
- *En prenant en compte la situation financière du jeune et des besoins liés à son insertion socioprofessionnelle dans l'attribution des allocations et aides financières ciblées. La prise en compte de la situation du jeune devant inclure des aspects comme les besoins de santé, de transport, d'alimentation et de logement.*

Enfin, il nous apparaît important de souligner que ces remarques ne visent pas à retirer de l'autonomie aux directions régionales et aux agents de Services Québec. Une formation accrue, une application juste des critères d'admissibilité et un accès équitable aux aides financières ciblées visent précisément à déployer tous les avantages offerts par les programmes et mesures d'Emploi-Québec.

Cette offre de service doit pouvoir d'abord être pleinement déployée pour en arriver ensuite à une meilleure flexibilité. Un agent ayant une bonne connexion avec l'écosystème partenarial répondra d'autant mieux qu'il aura une meilleure compréhension de la nature des interventions requises auprès des jeunes et des expertises présentes au sein de son réseau de partenaires.



### Maintenir et diversifier les programmes visant les jeunes

Troisièmement, le CCJ souhaite souligner la pertinence de la mesure du Groupe 9 — Service spécialisé Jeunes, qui permet de mettre en mouvement des jeunes éloignés du marché du travail âgés de 18 à 29 ans. Ce programme répond en effet au besoin de disposer d'une offre ciblée sur la clientèle jeune, bien que la tranche d'âge soit plus réduite que la définition utilisée par Services Québec pour définir les jeunes comme clientèle sous-représentée sur le marché du travail (18 à 35 ans). D'autres programmes gagnent à se développer au fur et à mesure que les besoins spécifiques de certains groupes de jeunes seront identifiés.

En somme, l'offre de service d'Emploi-Québec doit continuer à évoluer vers des programmes plus flexibles et accessibles, **tout en maintenant des programmes ciblés sur certaines clientèles plus à risque, notamment les jeunes**. Un équilibre est à trouver entre une offre plus universelle — gage de flexibilité et d'accessibilité — et une offre ciblée et adaptée aux profils plus à risque d'éloignement du marché du travail. L'enjeu des jeunes en situation NEEF permet d'aborder cette diversité de besoins.

### **AXE 3 — FACILITER L'ACCÈS AUX ÉTUDES ET À LA FORMATION**

En explorant la situation des jeunes en situation NEEF, les membres du CCJ ont souligné l'imbrication nécessaire des interventions qui visent l'emploi, les études et la formation. Selon les profils de jeunes, il ressort que certains gagnent à intégrer rapidement un emploi, tandis que d'autres devraient préférablement se voir orientés vers les études afin de surmonter les obstacles causés par l'absence de diplôme de niveau secondaire et de favoriser une réinsertion professionnelle plus durable.

Dans son premier avis sur les NEEF, le CCJ a ainsi recommandé un accès étendu à la formation générale aux adultes (FGA), à la formation professionnelle (FP) et à la formation continue de niveau collégiale (FC). Cette recommandation doit notamment permettre d'intervenir auprès des jeunes en situation NEEF qui sont sans diplôme ou détiennent uniquement un DES. Pour rappel, la recherche de la CRJ a clairement indiqué que plus on avance en âge sans diplôme d'études secondaires ou même seulement avec ce niveau de diplôme, plus on est susceptible de se retrouver parmi les personnes en situation NEEF plus tard dans la vie. Cette croissance est particulièrement prononcée pour les jeunes inactifs. Il apparaît ainsi que d'encourager les jeunes en situation NEEF à sortir de cette situation par un retour aux études ou via l'accès à de la formation devrait constituer une cible prioritaire.

Pour cela, le CCJ élabore quatre pistes de solutions. La première concerne la reconnaissance du retour aux études comme cible. La seconde concerne la bonification de l'aide financière aux études. La troisième vise à faciliter la transition entre le soutien financier du MTESS vers l'aide financière aux études. La quatrième consiste à reconnaître les parcours de retour aux études qui se déroulent en dehors de l'école traditionnelle.

#### **Pour des jeunes aux études ou en formation**

Pour l'heure, les membres du CCJ soulignent que le retour aux études est seulement une « cible intermédiaire », ce qui apparaît problématique dans la mesure où les personnes sont des jeunes, que les emplois d'avenir nécessitent des compétences toujours plus développées et que celles-ci s'acquièrent principalement dans le cadre d'un parcours d'études. Selon les besoins des jeunes, le retour aux études peut être l'objectif le plus pertinent et la cible principale de l'intervention dans le cadre d'un parcours en employabilité, afin de favoriser l'intégration sur le marché du travail à plus long terme. Il apparaît ainsi essentiel que le retour aux études soit reconnu comme un indicateur d'impact au même titre que le retour en emploi. Cette option est valable autant pour les jeunes en situation NEEF qui ont un DES que pour ceux qui ne l'ont pas encore.

Sachant que les jeunes en situation NEEF sont nombreux à détenir un DES (61,8 % des 18-24 ans et 77,5 % des 25-34 ans), cela signifie que la plupart disposent des prérequis nécessaires pour poursuivre des études et acquérir des compétences pertinentes pour occuper des emplois d'avenir. Pour ceux qui ne disposent pas encore d'un DES, l'obtention de ce diplôme ou d'un équivalent devrait être une priorité afin de disposer d'une main-d'œuvre compétente pour occuper les emplois d'avenir. Alors que la FGA et la FP peuvent permettre de mettre à niveau ces jeunes et les former à des métiers en demande, la FC pourra par la suite les accompagner dans le développement de leurs compétences tout au long de leur vie. Ne pas considérer ces aspects implique de placer volontairement des jeunes dans des emplois où ils sont à risque de les perdre à court ou moyen terme en raison des conditions précaires qui caractérisent la situation d'emploi des jeunes. Les personnes sans DES sont plus précaires et plus vulnérables aux pertes d'emploi.

**Recommandation 5 :**

*Que le MTESS et Emploi-Québec reconnaissent le retour aux études comme un indicateur d'impact et un résultat positif, au même titre que le retour en emploi.*

## Développer l'attractivité de la condition étudiante

L'éducation et la formation sont des outils qui ont fait leurs preuves contre la pauvreté et l'insécurité sociale et économique. Encourager les individus à se former et à effectuer un retour aux études par l'intermédiaire de bourses apparaît, pour les membres du CCJ, comme une avenue à explorer afin de sortir les jeunes d'une absence d'activité au sens de l'acronyme NEEF. À ce titre, le MTESS est selon nous plus à même d'intervenir en assurant aux élèves et étudiants un niveau de vie décent pendant leurs études. L'aide financière aux études devrait pouvoir être attractive pour les jeunes en situation NEEF. Il convient donc de l'ajuster au coût de la vie et ainsi diminuer l'insécurité que peut représenter un retour aux études.

Malgré des investissements récents dans le programme de l'aide financière aux études, les recherches et avis, produits par plusieurs organisations représentant les étudiants postsecondaires et membres du CCJ, montrent que ceux-ci ne permettent pas encore d'atteindre un montant égal au coût de la vie. Malgré les lacunes relevées dans ce programme, ces organismes reconnaissent que :

*« La solution la plus efficace pour diminuer la précarité financière de la population étudiante passe par le programme d'Aide financière aux études. Si celui-ci diminue les disparités financières de manière que le statut économique d'un ménage ait moins de poids dans la décision de poursuivre des études postsecondaires, le programme est néanmoins fort perfectible<sup>41</sup>. »*

Notons ici que cette position est défendue autant par la Fédération étudiante collégiale du Québec que par l'Union étudiante du Québec, cette dernière représentant la population étudiante universitaire<sup>42</sup>. Dans le but de rendre la condition étudiante plus attractive que la situation NEEF, les membres du CCJ soutiennent la recommandation suivante :

**Recommandation 6 :**

*Que le ministère de l'Enseignement supérieur revise les montants accordés par l'aide financière aux études afin de les ajuster au coût de la vie.*

<sup>41</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec (2020); Avis sur la réussite; Des solutions pour améliorer le taux de réussite de la population étudiante; pp.5-6; Disponible en ligne : [http://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Avis%20sur%20la%20reussite\\_108eCo\\_Zoom.pdf](http://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Avis%20sur%20la%20reussite_108eCo_Zoom.pdf).

<sup>42</sup> *Idem.*

## Vers davantage de collaboration avec le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Parallèlement, le MTESS a un rôle à jouer en collaborant de manière toujours plus étroite avec le MÉES. En effet, les outils et initiatives visant le retour aux études apparaissent comme réparties entre ces deux ministères ayant chacun leur logique et leurs programmes de soutien financier. Ainsi, il ressort que la transition entre les programmes de soutien financier, soit ceux administrés par le MTESS et le programme des prêts et bourses du MÉES, gagnerait à être plus fluide selon les membres du CCJ.

Lorsque le programme d'étude est financé dans le cadre d'une mesure du MTESS, par exemple dans le cas d'un AEC, alors les agents de l'Emploi-Québec sont en mesure de conduire une transition harmonieuse d'une source de revenus à l'autre. Cependant, si le programme d'étude n'est pas financé par le MTESS, comme c'est le cas pour un DEC, alors les agents de l'Emploi-Québec ne sont pas en mesure d'assurer cette transition. Les jeunes qui bénéficient de l'aide sociale se retrouvent alors sans soutien financier puisque leur inscription à un programme de DEC a pour effet de mettre fin à leur participation au programme d'aide sociale, sans pour autant que les prêts et bourses n'aient pu encore verser les sommes attendues.

Dans cet avis, il est beaucoup question de la précarité financière des jeunes. Une situation qui a été soulignée par l'étude sur les jeunes en situation NEEF. Il est aussi beaucoup question de santé psychologique et ces deux enjeux sont fortement liés. L'anxiété causée par la précarité constitue un frein important et la précarité financière peut limiter les choix offerts aux jeunes et les empêcher de saisir certaines opportunités.

L'idée de devoir se retrouver sans source de revenus alors même que l'on entame une démarche de retour aux études peut suffire à retarder ce dernier ou causer un abandon de ce projet. Lorsque cela arrive et que sa connaissance se répand au sein des jeunes en situation de précarité, alors elle peut en dissuader certains d'entamer de telles démarches.

En somme, tout en soulignant le travail réalisé par Emploi-Québec dans le cadre de ses mesures et programmes, il ressort néanmoins que le travail en silo et notamment les transitions qui impliquent plus d'un ministère gagneraient à être améliorés. Notons cependant qu'il n'a pas été possible d'établir si certaines normes encadrant la gestion de l'aide sociale pouvaient participer à établir des obstacles de cette nature. Ainsi, tout en assurant la promotion d'une plus grande collaboration entre ministères, le CCJ encourage le MTESS à vérifier si certaines normes en vigueur peuvent générer un frein à cette collaboration.

### **Recommandation 7 :**

*Que le MTESS et le MÉES collaborent afin de faciliter la transition entre les prestations d'aides sociales et les versements de l'aide financière aux études.*

*Que cette transition puisse s'effectuer de façon progressive afin d'éviter les ruptures de soutien financier*

## Reconnaître des parcours de retour aux études hors de l'école traditionnelle

Parmi les jeunes en situation NEEF, nous avons pu identifier divers profils qui démontrent l'importance d'une offre de service diversifiée afin de s'adapter aux différentes réalités des jeunes. La question de la diplomation est un élément majeur dans la réponse à apporter à la problématique des jeunes en situation NEEF. Alors que plusieurs jeunes pourront poursuivre des études postsecondaires en se basant sur un DES en poche et un accompagnement adéquat, d'autres devront préalablement obtenir leur DES. Selon les profils de jeunes, certains pourront réintégrer le système scolaire grâce à la FGA ou la FP. Pour d'autres, beaucoup plus réticents à « retourner à l'école », il faut s'adapter et « ramener l'école » là où ils sont plus susceptibles d'être rejoints.

Pour certains jeunes plus éloignés du marché du travail, qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et qui ont vécu des expériences scolaires négatives, un retour aux études par le biais de dispositifs de formation alternatifs au parcours scolaire traditionnel est parfois plus approprié afin de répondre à leurs besoins spécifiques. En réponse à ces besoins, un certain nombre d'organismes en employabilité œuvrant auprès des jeunes proposent, au sein de leur offre de service, des parcours de retour aux études offerts en collaboration avec le ministère de l'Éducation : il s'agit notamment des milieux alternatifs de scolarisation (MAS) et des services de rafraîchissement scolaire. Néanmoins, ces moyens ne sont pas toujours reconnus par Emploi-Québec comme un parcours de retour aux études, admissible dans le cadre d'une participation à une mesure en employabilité.

Les membres du CCJ constatent que cette situation est dommageable pour la clientèle jeune et qu'il serait bénéfique de reconnaître et valoriser ces dispositifs de formation en les intégrant pleinement dans la boîte à outils de services destinés aux jeunes en situation NEEF. Deux d'entre eux attirent particulièrement l'attention des membres.

### *Les milieux alternatifs de scolarisation*

Tout d'abord, le CCJ souhaite attirer l'attention d'Emploi-Québec sur le travail réalisé par les milieux alternatifs de scolarisation (MAS). Par ces derniers, nous entendons une forme spécifique de projets pleinement intégrés au travail réalisé par le MÉES. On entend par MAS les projets qui<sup>43</sup> :

- ⇒ *Offrent un service de scolarisation<sup>44</sup>.*
- ⇒ *Sont gérés ou portés par un organisme autonome et communautaire.*
- ⇒ *Desservent principalement une clientèle de 16 ans et plus admissibles à la formation générale des adultes (FGA).*
- ⇒ *Offrent un accompagnement psychosocial de pair avec la scolarisation.*

<sup>43</sup> « AMASQ ». Alliance des milieux alternatifs de scolarisation du Québec. <https://amasq.org/a-propos/> (21 avril 2021).

<sup>44</sup> Précisions ici que ce service de scolarisation mène à une sanction reconnue par le ministère.

Le portrait des MAS n'est pas homogène et chacun d'eux possède ses spécificités, incluant leur mode de financement. À l'heure actuelle, plusieurs MAS offrent un service à temps partiel afin de répondre aux besoins des jeunes qui les fréquentent et ne peuvent ou ne veulent pas effectuer un parcours de retour aux études à temps plein. Pour cette raison, ces MAS ne sont pas reconnus comme un parcours de formation qui peut être financé pour un retour aux études. De plus, certains organismes ne peuvent recruter un jeune dans le cadre d'un groupe 6 ou 9 pour que l'activité principale de leur plan d'action soit de faire leurs études dans un MAS, car le cadre n'oblige pas les apprenants à fréquenter la structure à temps plein. Or, il s'agit d'un moyen pertinent qui s'ajoute à tous les autres qui sont à la portée des jeunes pour atteindre les objectifs de leur plan d'action. Ainsi, dans les deux situations mentionnées, les jeunes ne peuvent avoir accès aux allocations d'aide à l'emploi et aux frais d'appoint lorsqu'ils fréquentent un MAS, ce qui peut freiner leur participation. Nous constatons que la flexibilité des MAS se heurte ici au cadre des mesures de l'offre de service d'Emploi-Québec et à leur application.

**Recommandation 8 :**

*Qu'Emploi-Québec reconnaisse les milieux alternatifs de scolarisation comme un parcours de formation pouvant être financé pour un retour aux études ou dans le cadre de la participation d'un jeune à une mesure d'aide à l'emploi.*

*Que le ministère de l'Éducation reconnaisse les milieux alternatifs de scolarisation comme un moyen efficace, faisant partie intégrante du système pour un retour aux études.*

*Considérant la variété des milieux alternatifs de scolarisation, le CCJ considère également qu'il serait pertinent de conduire une analyse approfondie afin d'identifier l'ensemble des bonnes pratiques et des obstacles rencontrés.*

*Des parcours qui ramènent l'école auprès des jeunes*

En plus des MAS, nous souhaitons rappeler que certains CJE font du « rafraîchissement scolaire », en faisant appel à du personnel des Centres de services scolaires. Ce type d'activités n'est pas reconnu ou financé par Emploi-Québec dans le cadre d'une mesure d'aide à l'emploi. Or, il permet précisément à des jeunes de poursuivre l'apprentissage des matières de base — donc des compétences essentielles (littératie, numératie, langue seconde, etc.) — dans l'environnement d'un organisme, où il bénéficie de services personnalisés et peut venir en classe à son rythme.

Ce type d'activités peut permettre aux jeunes de passer le Test de développement général (TDG) qui leur permet par la suite d'accéder aux programmes de formation professionnelle<sup>45</sup>. Ils peuvent également passer le Test d'équivalence de niveau secondaire (TENS) et favoriser ainsi leur retour aux études. De plus, la reconnaissance par Emploi-Québec de certaines activités liées aux apprentissages de bases permettrait aux jeunes qui en bénéficient d'avoir accès à un soutien financier (allocations de participation et frais d'appoint) ainsi que de favoriser leur employabilité.

Les membres du CCJ souhaitent voir reconnaître les retombées positives des MAS et s'assurer que ces initiatives puissent se pérenniser dans le temps via un financement adéquat. Il apparaît aussi important que les territoires qui le souhaitent puissent bénéficier de ressources humaines et financières afin de développer ce type de milieu. De ce fait, le CCJ recommande les actions suivantes :

**Recommandation 9 :**

*Qu'Employ-Québec reconnaisse les initiatives de rafraîchissement scolaire dans le cadre d'une mesure en employabilité.*

<sup>45</sup> « Test de développement général (TDG) ». *Centre de services scolaire de Montréal*.

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/education-adultes/evaluations/test-developpement-general-tdg/> (2 mars 2021).

# CONCLUSION

En conclusion, ce second avis qui porte sur les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation propose 9 recommandations complémentaires aux 3 recommandations émises par le premier avis. Alors que ce dernier s'appuyait sur des données préliminaires (janvier 2020), le présent avis se fonde sur l'analyse par les membres du CCJ des résultats finaux livrés par la CRJ en mars 2020. Nous tenons à souligner que jamais un tel portrait de la situation des jeunes en situation NEEF n'avait été publié au Québec et sans l'initiative du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ce chantier n'aurait sans doute pas pu voir le jour. Néanmoins, deux éléments importants structurent l'interprétation de ces résultats.

Le premier élément est que parler des jeunes en situations NEEF revient en fait à parler d'une population hétérogène, active et aux besoins diversifiés. Si l'acronyme décrit une situation générale, il nous apparaît difficile de l'opérationnaliser au travers de programmes spécifiques. Il constitue cependant un point de départ pertinent pour saisir les principaux facteurs de vulnérabilité visant les jeunes de 17 à 34 ans.

Le second élément est que la crise sanitaire et économique est venue aggraver ces facteurs de vulnérabilités et que de nombreux jeunes ont pu intégrer malgré eux la catégorie des jeunes en situation NEEF, en raison des effets structurels de la crise. Un regard sur le profil des personnes qui ont perdu leurs emplois et qui sont le plus victimes des effets de celle-ci sur la santé mentale doit nous indiquer quels sont les sous-groupes sur lesquels agir en priorité et avec diligence.

Finalement, et de façon peu surprenante, les jeunes en situation NEEF ne pourront intégrer la main-d'œuvre du Québec que par l'entremise d'un accompagnement soutenu vers l'emploi, un retour aux études ou bien un accès à de la formation qualifiante. Pour atteindre ces objectifs, des efforts doivent être fait pour bien comprendre les facteurs de vulnérabilités en jeu, reconnaître la recherche d'emploi ou d'une formation comme une activité méritant un soutien social et financier et finalement un arrimage étroit entre la solidarité sociale et le retour aux études. L'Éducation et la formation sont les meilleures assurances disponibles afin de lutter contre la précarité sur le long terme.



# RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

## **Recommandation 1 :**

*Que la CPMT et le MTESS contribuent avec le CCJ à raffiner l'analyse des données de Statistique Canada via l'élaboration et la mise à jour régulière d'un tableau de bord sur la situation des jeunes ni en emploi ni aux études ni en formation.*

*Que ce Tableau de bord puisse être consulté par les partenaires du marché du travail afin de les informer des besoins et des effectifs des jeunes ni en emploi ni aux études ni en formation.*

**Recommandation 2 :** *Que le MTESS et le MSSS collaborent afin de favoriser l'accès aux ressources psychosociales pour les jeunes en situation de vulnérabilité qui effectuent un parcours en employabilité, notamment :*

- en créant des passerelles entre les services d'aide à l'emploi et les services de santé, afin d'offrir des services de spécialistes de façon prioritaire pour les jeunes à risque des organismes en employabilité et*
- En allouant un financement aux organismes en employabilité afin d'embaucher une ressource spécialisée en santé psychologique au sein des organismes.*

## **Recommandation 3 :**

*Que le MTESS et Emploi-Québec s'assurent que la situation de chercheur d'emploi soit attractive et ne contribue pas à renforcer la précarité financière en :*

- Révisant la valeur des allocations de participation et des aides ciblées offertes dans le cadre de la mesure du groupe 9 afin de les ajuster au coût de la vie et de permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins de base.*
- Permettant aux prestataires de l'aide sociale de bénéficier des allocations de participation et des aides ciblées sans que cela ne réduise leurs prestations de base.*

## **Recommandation 4 :**

*Que le MTESS et Emploi-Québec clarifient les directives en lien avec les programmes et mesures de l'offre de service,*

- En offrant notamment davantage de formation à ses agent. e. s quant à l'application des mesures et programmes d'employabilité.*
- En s'assurant que les jeunes puissent bénéficier d'un accès équitable aux programmes, mesures et prestations de soutien financier quelle que soit la région où ils intègrent un programme ou une mesure.*
- En prenant en compte la situation financière du jeune et des besoins liés à son insertion socioprofessionnelle dans l'attribution des allocations et aides financières ciblées. La prise en compte de la situation du jeune devant inclure des aspects comme les besoins de santé, de transport, d'alimentation et de logement.*

**Recommandation 5 :**

*Que le MTESS et Emploi-Québec reconnaissent le retour aux études comme un indicateur d'impact et un résultat positif, au même titre que le retour en emploi.*

**Recommandation 6 :**

*Que le ministère de l'Enseignement supérieur revise les montants accordés par l'aide financière aux études afin de les ajuster au coût de la vie.*

**Recommandation 7 :**

*Que le MTESS et le MÉES collaborent afin de faciliter la transition entre les prestations d'aides sociales et les versements de l'aide financière aux études.*

*Que cette transition puisse s'effectuer de façon progressive afin d'éviter les ruptures de soutien financier.*

**Recommandation 8 :**

*Qu'Emploi-Québec reconnaisse les milieux alternatifs de scolarisation comme un parcours de formation pouvant être financé pour un retour aux études ou dans le cadre de la participation d'un jeune à une mesure d'aide à l'emploi.*

*Que le ministère de l'Éducation reconnaisse les milieux alternatifs de scolarisation comme un moyen efficace, faisant partie intégrante du système pour un retour aux études.*

*Considérant la variété des milieux alternatifs de scolarisation, le CCJ considère également qu'il serait pertinent de conduire une analyse approfondie afin d'identifier l'ensemble des bonnes pratiques et des obstacles rencontrés.*

**Recommandation 9 :**

*Qu'Emploi-Québec reconnaisse les initiatives de rafraîchissement scolaire dans le cadre d'une mesure en employabilité.*

# BIBLIOGRAPHIE

## Rapports de recherche

- Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, 2020, « Jeunes NEEF de 17 à 34 ans, Québec, 2015-2016 », calcul effectué à l'INRS pour la CRJ, à partir de données de l'Enquête sur la population active (EPA) 2015-2016 de Statistique Canada.
- COUTURIER E-L, LABRIE V. et NGUYEN M. (2020). « Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus ». p.20.)
- Fédération étudiante collégiale du Québec (2021) Rapport de l'enquête nationale Derrière ton écran, une enquête de la FECQ sur les impacts de la Covid-19 sur la condition étudiante au collégial ; Disponible en ligne : [http://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/Rapport-final-DTE\\_109eCo\\_Zoom.pdf](http://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/Rapport-final-DTE_109eCo_Zoom.pdf)
- Institut de la statistique du Québec (2019). Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans, 1996 à 2018. Édition 2019, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 287 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse-2019.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse-2019.pdf)]
- Longo, M. E., Bourdon, S., Fleury, C., Saint Denis, X., Gallant, N., Lechaume, A., Vultur, M. et Vachon, N. (2021). Du premier confinement au rebond partiel : l'impact de la première vague de la pandémie de la COVID-19 sur l'emploi des jeunes de 15 à 34 ans au Québec. Québec : INRS. Voir le tableau 25 « Revenu du ménage des jeunes de 18 à 34 ans, selon l'activité, Québec 2017-2018 »
- NOLET, F. (2012). Les jeunes éloignés du marché du travail au Québec — Phase 2 — Enquête auprès des intervenants, Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE) pour le compte du Comité consultatif Jeunes (CCJ), 23 p.
- Union étudiante du Québec (2020) Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la Covid-19 ; Disponible en ligne : [https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ\\_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19\\_20210208\\_Grf-VF-1.pdf](https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19_20210208_Grf-VF-1.pdf)

## Avis

- Comité consultatif Jeunes, 2014, « Les transitions entre l'école et le marché du travail » ; <http://ccjeunes.org/publications/avis-sur-les-transitions-entre-lecole-et-le-marche-du-travail/>
- Comité directeur régional (2014) ; « Recommandation au comité interministériel de la mesure Engagement jeunesse pour une meilleure continuité de services au profit des jeunes de 16 à 24 ans vivant d'importantes difficultés d'adaptation sociale et professionnelle » ;

- Fédération étudiante collégiale du Québec (2020) Avis sur la réussite ; Des solutions pour améliorer le taux de réussite de la population étudiante ; pp.5-6 ; Disponible en ligne : [http://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Avis%20sur%20la%20reussite\\_108eCo\\_Zoom.pdf](http://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Avis%20sur%20la%20reussite_108eCo_Zoom.pdf)

## Articles de recherche

- Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2018a. « La transition de l'école au travail : indicateur ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans au Canada ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-599-x/81-599-x2018012-fra.htm> (11 octobre 2019).
- ——. 2018 b. « La transition des études au travail : indicateur NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) pour les jeunes femmes et les jeunes hommes âgés de 25 à 29 ans au Canada ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-599-x/81-599-x2018013-fra.htm> (11 octobre 2019).
- ——. 2019a. « Les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation : qu'ont-ils fait au cours des 12 derniers mois ? » <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2019001-fra.htm> (11 octobre 2019).
- ——. 2019 b. « Un profil des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires au Canada, de 2015 à 2017 ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019020-fra.htm> (8 novembre 2019).
- Government of Canada, Statistics Canada. 2018. « Le Quotidien — Étude : La transition des études au travail : indicateur NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) pour les jeunes femmes et les jeunes hommes âgés de 25 à 29 ans au Canada, 2017-2018 ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181010/dq181010c-fra.htm> (11 octobre 2019).
- ——. 2019. « Le Quotidien — Étude : Faire la transition de l'école vers le travail : les jeunes de 20 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) au Canada, 2018-2019 ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190705/dq190705c-fra.htm> (11 octobre 2019).
- Nilsen, Øivind A. & Reiso, Katrine Holm, 2011. "Scarring effects of unemployment," Discussion Paper Series in Economics 26/2011, Norwegian School of Economics, Department of Economics.

## Site web et articles de presse

- ICI.Radio-Canada.ca, Zone Politique. « Pénurie de main-d'œuvre : Québec ciblera quatre secteurs prioritaires ». Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1495753/jean-boulet-main-oeuvre-technologies-information-sante-electrification-transports> (3 février 2020).

- ICI.Radio-Canada.ca, Zone Économie — . « La requalification professionnelle en tout temps serait la solution gagnant-gagnant ». Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1791318/requalification-formation-crise-pandemie-penurie-main-oeuvre-programmes> (10 mai 2021)
- « AMASQ ». Alliance des milieux alternatifs de scolarisation du Québec. <https://amasq.org/a-propos/> (21 avril 2021).
- « Test de développement général (TDG) ». Centre de services scolaire de Montréal. <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/education-adultes/evaluations/test-developpement-general-tdg/> (2 mars 2021).
- GIRARD M. (2020) « Le gros problème de la PCU de Trudeau ». Le Journal de Québec. <https://www.journaldemontreal.com/2020/06/18/le-gros-probleme-de-la-pcu-de-trudeau> (26 février 2021).
- MANSOUR W. (2020) La Prestation d'urgence : un prototype de politique sociale à maintenir ? » <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-prestation-d-urgence-un-prototype-de-politique-sociale-a-maintenir> (26 février 2021).
- BROUSSEAU\_POULIOT V. et CODÈRE J-F (2020) « La subvention salariale moins populaire que prévu ». 2020. La Presse+. [https://plus.lapresse.ca/screens/dcdf20fb-d0dd-45c1-8335-fbd674f18830\\_\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/dcdf20fb-d0dd-45c1-8335-fbd674f18830__7C__0.html) (24 mars 2021).
- QMI, Agence. « Emploi : la pandémie a amplifié l'échec professionnel ». Le Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2021/05/04/emploi-la-pandemie-a-amplifie-lechec-professionnel> (10 mai 2021).

### Publications gouvernementales

- Gouvernement du Québec. (2018). Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 : Le Québec à l'ère du plein emploi. Québec.
- Gouvernement du Québec. « Aire ouverte : services pour les jeunes de 12 à 25 ans ». Aires ouverte : services pour les jeunes de 12 à 25 ans. <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/aire-ouverte> (10 mai 2021).
- MTESS (2018) « Déclaration de services ». <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/travail-emploi-solidarite-sociale/declaration-de-services-aux-citoyennes-et-aux-entreprises/> (25 février 2021).
- Direction de la planification et du développement des stratégies d'Emploi-Québec. (2013). Avis du comité consultatif jeunes (CCJ) intitulé « les jeunes éloignés du marché du travail ».

- Canada, Agence de la santé publique du. 2015. « À propos de la santé mentale ». <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/sante-mentale.html> (10 mai 2021).

## **NOUS JOINDRE**

### **Comité consultatif Jeunes**

**533 rue Ontario Est, bureau 202**

**Montréal (Québec) H2L 1N8**

**514 721-3051 — poste 5**

**[info@ccjeunes.org](mailto:info@ccjeunes.org)**